

# Les Echos de l'Eco

echosdeleco.com

MARS 2023 - N°024 / GRATUIT, NE PEUT ÊTRE VENDU



## LE GABON

### SURFE SUR UNE DYNAMIQUE EXPONENTIELLE

Quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon a enregistré une croissance économique constante au cours de la décennie passée, portée notamment par la production de pétrole et de manganèse. En 2020, malgré les efforts engagés pour diversifier l'économie...

P. 4-5-6

**Sikka**  
GABON MEET & ASSIST

VIVEZ LE FIRST CLASS FEELING  
AVEC SIKKA ET VOYAGEZ AUTREMENT

+241 76 38 00 00 / +241 76 38 00 01  
contact@sikka-meet-assist.com / www.sikka-meet-assist.com

### Interview

## Hugues Mbadinga

MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ, CHARGÉ DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

### Essentiels



**SOYONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX : ÉCONOMISER LE CARBONE, NE PAS PRODUIRE DE CO<sub>2</sub>, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ...**

Pour contenir le réchauffement climatique et sauver notre biodiversité, c'est une évidence : il nous faut protéger les forêts primaires, les mangroves ou encore les tourbières. Ces espaces occupent seulement 15% de la surface du globe...

P. 8-11



#### LE BASSIN DU CONGO

Le bassin du Congo est l'un des massifs de forêt tropicale les plus importants. Il constitue le deuxième « poumon du monde » après l'Amazonie. Mosaïque de forêts, de savanes, de marécages...

P.8



#### 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

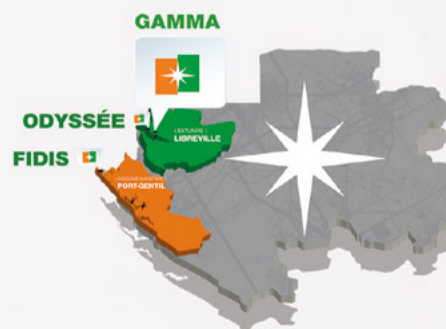
Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde...

P. 13-15

PLUS DE PROXIMITÉ  
POUR MIEUX VOUS  
SERVIR.

LIBREVILLE  
• Agence Odysée - Centre ville  
• Point de vente Assinco - BGFIBank Oloumi

PORT-GENTIL  
• Agence Fidis - Centre d'Affaires BGFIBank



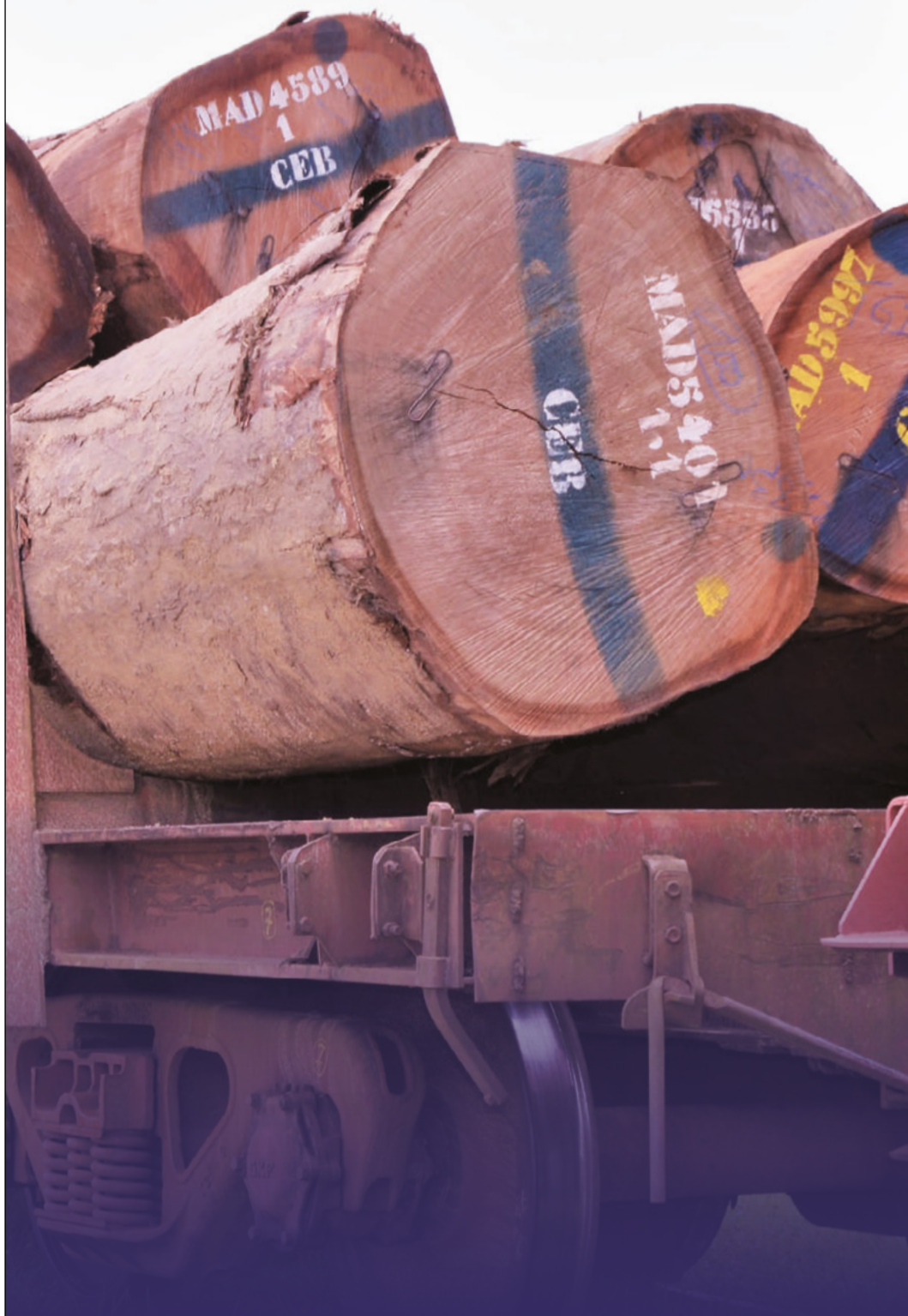
VISITEZ-NOUS SUR  
WWW.ASSINCO-SA.COM >

Tél : +(241) 11 72 19 25  
Email : commercial@assinco-sa.com / reclamations@assinco-sa.com  
Adresse : Immeuble Odysée, Boulevard de l'Indépendance Libreville-Gabon  
www.groupebgfibank.com

Assinco  
LE RISQUE MAÎTRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ



#OneForestSummit



ONE FOREST  
SUMMIT

# Setrag

partenaire stratégique, durable et responsable pour le développement de l'industrie forestière au Gabon.





# Édito

## LE GABON À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Cette 24<sup>e</sup> édition est l'occasion de réinterviewer Monsieur Hugues Mbadinga, aujourd'hui ministre, notamment du climat des affaires. En février 2020, il nous avait témoigné sa confiance et fait l'honneur de répondre à nos questions dans le n° 1 des Échos de l'Éco alors qu'il était ministre du Commerce et des PME. Nous le remercions pour sa fidélité. Cette fois, nos échanges ont été axés sur l'extérieur, sur les IDE et la transformation de l'économie du pays, propos très cohérents avec l'ensemble des autres sujets développés dans ce journal. En effet, la richesse de l'actualité nous met à l'épreuve à l'occasion de ce 2<sup>e</sup> anniversaire ! Couvrir l'ensemble des événements pour servir l'information et satisfaire notre lectorat, telle est notre ambition. Tout au long de l'année, nous reviendrons sur chaque thématique pour la développer, constater et analyser le devenir des promesses et des engagements pris.

En attendant, le Gabon peut être fier d'avoir reçu le One Forest Summit, déjà rebaptisé « **sommet de Libreville** ». Ce fut une rencontre sans précédent au cours de laquelle les échanges se sont déroulés dans une atmosphère de confiance reflétant la volonté d'aboutir à des résultats concrets. J'ai tenté de réaliser un travail d'introspection lors de chaque intervention. La certitude qu'il faut considérer l'économie carbone n'est pas mise en doute. Mais comment trouver le moyen de l'estimer, de la monnayer à sa juste valeur ? Le troc n'est pas la bonne formule, il a été testé. Des pays comme le Gabon et les autres pays du bassin du Congo attendent, à juste titre, des financements à la hauteur des enjeux mondiaux. Vous lirez dans le cahier central quels sont les projets, à quelle échéance, pour quels impacts etc.

Il n'est pas simple de hiérarchiser les sujets surtout lorsque la journée mondiale des droits de la femme en fait partie ! S'il arrive que des rubriques de cet ordre fassent l'objet de polémiques, ce n'est pas le cas au Gabon. Les femmes sont au 1<sup>er</sup> rang des postes à hautes responsabilités, de ministre à DG ou PDG, de conductrice d'engins à médecin, elles sont représentatives de ce qui devrait être la norme partout ailleurs.

Dans le numéro du mois d'avril, nous irons à la rencontre de ces femmes gabonaises qui mènent leur vie et ne lâchent rien.

Bonne lecture

Anne Marie Jobin

### DIRECTRICE DE LA PUBLICATION JOURNALISTE

Anne-Marie Jobin  
echosdeleco@gmail.com  
(+241) 062 18 77 18

### RESPONSABLE MULTIMÉDIA

Lylian Lunckwey

### INFOGRAPHISTE & DIRECTEUR ARTISTIQUE

Donald Ella – Studio Pixel

### ASSISTANTE DE DIRECTION

Jocelyne Mouckala  
(+241) 066 06 94 98

### RELECTURE & CORRECTION

Michaela Rubi

### INFORMATIONS LÉGALES

Sté Échos de l'Éco  
RCCM : GA-LBV-01-2022-B16-00001  
Déclaration de constitution d'un organe de presse accordée le 05 février 2021  
Ministère de la Communication  
N°: AT\_MC00001/2021

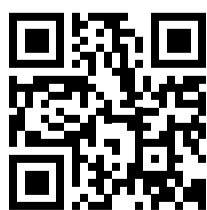
### PUBLICITÉ ET MARKETING

Réseau de distribution : echosdeleco@gmail.com

### IMPRESSION



IMPRIMÉ À 12 000 EX



# Sommaire

**P.15**

**SOUS LE PARRAINAGE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE DU GABON, LE CABINET INTERNATIONAL MANSTRACT CONSULTING ET LE GROUPE BOSTON ORGANISERONT JEUDI 13 AVRIL 2023, À LIBREVILLE, LA 3<sup>e</sup> ÉDITION DES ASSISES DU NUMÉRIQUE**

### LES FINTECHS AFRICAINES ONT LEVÉ 4,3 MILLIARDS DE DOLLARS ENTRE 2017 ET 2022

*Alors que plus de la moitié de la population du continent est non bancarisée ou sous-bancarisée, les fintechs actives sur les segments des paiements électroniques et des services bancaires...*



### LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE TECH241, 1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES DU GABON

*Les membres du bureau exécutif de TECH241 ont présenté aux acteurs de la tech gabonaise l'ambition et les missions du 1<sup>er</sup> syndicat des entreprises technologiques du Gabon.*

### LES RELATIONS ENTRE LE GABON ET L'ALGÉRIE SONT FORMALISÉES PAR DIVERS ACCORDS-CADRES

*S'agissant de l'aspect économique, il est à souligner que, depuis son indépendance, dans sa quête de relever le défi de sa sécurité et de sa souveraineté, l'Algérie n'a cessé d'œuvrer pour asseoir une diversification économique et consolider ses capacités d'exportations hors hydrocarbures.*



### FOCUS SUR LES ASPECTS PRINCIPAUX DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE UNIQUE

*Le début de l'année 2023 est marqué par l'entrée en vigueur de la contribution foncière unique, CFU en abrégé.*





INTERVIEW DE MONSIEUR HUGUES MBADINGA,  
MINISTRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ,  
CHARGÉ DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

## LE GABON SURFE SUR UNE DYNAMIQUE EXPONENTIELLE

Quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon a enregistré une croissance économique constante au cours de la décennie passée, portée notamment par la production de pétrole et de manganèse. En 2020, malgré les efforts engagés pour diversifier l'économie, le secteur pétrolier a représenté 38,5 % du PIB et 70,5 % des exportations. Ces efforts reposent sur le PAT, le plan d'accélération de la transformation. Les objectifs premiers de ce plan sont d'anticiper l'après-pétrole, de valoriser les richesses du Gabon et de convertir les potentiels en valeur économique. Les secteurs clés sont multiples : agriculture, tourisme, industries extractives non exploitées, pour ne citer qu'eux. Nanti de tant de réserves, le Gabon attire les IDE (investisseurs directs étrangers). C'est aussi le rôle, entre autres, de Monsieur le ministre chargé de la Promotion, des PPP et de l'Amélioration de l'environnement des affaires de les accueillir. Inutile de préciser l'intérêt de ce registre pour les *Échos de l'Éco*. Nous remercions Monsieur Hugues Mbadinga de répondre explicitement à nos questions.



Selon le dernier recensement réalisé en 2021, le Gabon compte 2,3 millions d'habitants. Le pays se démarque avec un taux d'urbanisation des plus importants. En effet, quatre Gabonais sur cinq vivent en ville. Les deux agglomérations principales, Libreville et Port-Gentil, hébergent 59 % de la population. Concernant l'impact de la pandémie, les chiffres parlent d'eux-mêmes : au total, le produit intérieur brut a chuté de 15,07 m<sup>ds</sup> d'euros, à 13,41 m<sup>ds</sup> d'euros en 2020, soit une baisse importante de 11,05 % ; le taux de chômage est passé de 20,7 à 22 % ; le chômage touche particulièrement les jeunes en âge de travailler (38 %). La jeunesse gabonaise représente 65 % de la population ; le taux de scolarisation de base est de plus de 90 % ; le taux d'inflation est passé de 2,5 % auparavant à 1,2 % à la fin de l'année 2020.

Par Anne-Marie Jobin

**EE** Monsieur le Ministre, cette très brève présentation résume l'importance de vos tâches. Avant de vous interpeler sur des sujets précis, quelle est votre analyse globale du climat des affaires, sachant que les indicateurs économiques sont en constante amélioration ?

Le climat des affaires se compose de quatre niveaux. Le

premier concerne le cadre économique et budgétaire. Le Gabon a traversé successivement des crises importantes : 2014 avec la chute spectaculaire du prix du baril de pétrole et, plus proche, la pandémie de covid-19. En 2020, ces crises nous ont amenés au bord de la récession avec un résultat de -0,8 %. Puis nous sommes remontés à 1,5 % de

taux de croissance en 2021. L'année 2022 révèle une progression allant jusqu'à 2,7 %. Nos prévisions pour 2023, validées par le FMI, s'établissent autour de 3,7 %. Ces résultats nous confirment que nous sommes sur la bonne voie. En effet, les équilibres macroéconomiques sont stabilisés, notamment la dette et le solde budgétaire de base prouvent une solidité des processus engagés. Ces équilibres sont en eux-mêmes des facteurs de compétitivité.

Le deuxième niveau du climat des affaires est relatif à la stabilité politique et à la sécurité légendaire de notre pays. Ce critère est une des priorités des investisseurs. Ce sont aussi des facteurs essentiels pour les bailleurs de fonds qui observent et se fondent sur ces constantes pour accompagner les pays.

Le troisième niveau, nous le devons à l'incroyable diversité de la richesse naturelle du Gabon. La forêt qui couvre 88 % du territoire, les ressources halieutiques, avec nos presque 900 km de côtes, l'extraordinaire potentiel minier, le tourisme, plus précisément l'écotourisme, que nous développons assidûment. La politique menée par le Gouvernement a sécurisé des pans entiers de notre économie, a préservé un capital naturel. Ces actions de préservation de notre patrimoine nous permettent d'être considérés comme un bon gestionnaire de nos ressources aux yeux du monde extérieur.

Pour le quatrième niveau, je vous invite à vous référer aux nombreuses réformes et à l'application des codes sectoriels, minier, pétrolier, forestier, agricole ou relatif au secteur de l'énergie qui pendant une vingtaine d'années était géré en quasi-monopole. À ce niveau, nous avons introduit des données telles que celles des producteurs indépendants d'énergie qui permettent à la SEEG de collaborer avec des acteurs extérieurs. Nous nous donnons les moyens d'attirer des investisseurs extérieurs en créant des zones économiques spéciales. Elles sont des outils indiscutablement productifs et bénéfiques pour les investisseurs. Sur le plan des réformes, nous avons travaillé sur le Code du tra-

vail avec l'ANPI, organisme central sur lequel les investisseurs peuvent s'appuyer. Sur le plan minier, l'État se dote d'une brigade minière qui vise principalement à l'impérieuse nécessité de mener toute investigation ou enquête en la matière. Cela répond à l'ITIE qui est une norme internationale visant à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières et pétrolières. Tous ces facteurs nous permettent de séduire des investisseurs de tous univers.

**EE** Justement Monsieur le Ministre, vous recevez de nombreuses délégations accompagnées du corps diplomatique représenté au Gabon. Quel est le secteur qui concentre le plus d'attention ?

Tous se distinguent. Cependant, nous pouvons les séparer en deux blocs principaux. Les investisseurs asiatiques (la Chine et l'Inde) et européens (principalement français) prédominent et cela se traduit très clairement au niveau de la structure des échanges internationaux. La Chine est le 1<sup>er</sup> client du Gabon alors que



*La Chine est le 1<sup>er</sup> client du Gabon alors que l'Europe en est le 1<sup>er</sup> fournisseur. Il s'agit d'un duopole qui constitue une synergie fructueuse.*





l'Europe en est le 1<sup>er</sup> fournisseur. Il s'agit d'un duopole qui constitue une synergie fructueuse. Cependant, nous sommes ouverts et recevons effectivement des délégations d'horizons différents, sans aucune ségrégation.

**EE** La dernière délégation d'hommes d'affaires que vous avez reçue était britannique précédée d'une délégation du patronat français, sachant que la Chine, l'Inde et le Maroc se positionnent comme d'importants pourvoyeurs d'IDE au Gabon. Quels sont les investissements concrets réalisés, les secteurs les plus attractifs, les richesses les plus convoitées ?

Il me paraît utile et nécessaire de rappeler que le Gabon mène une politique de diversification économique, ce qui implique

aussi une diversification des acteurs. Nous sommes évidemment très à l'écoute des capacités, des spécialités que nous offre la modélisation. Donc, en fonction des secteurs dans lesquels nous nous distinguons, nous sommes particulièrement intéressés par les nouvelles technologies, par les capacités des postulants à répondre à nos besoins. Nos exigences sont évidentes, il s'agit des garanties des investissements, de la préservation de l'environnement, d'apports technologiques.

Les Britanniques sont venus affirmer leurs ambitions d'investir notamment dans l'agriculture, les Français observent le marché de la téléphonie, les Australiens ont signé un investissement de 58,8 m<sup>ds</sup> de F CFA sur 3 ans pour explorer la mine de fer de Belinga. Quant

aux États-Unis, il ne vous a pas échappé que le chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a pris part avec ses pairs africains et avec des hommes d'affaires à l'US-Africa Business Forum sur le thème du « Partenariat pour un avenir prospère et résilient ».

Je note par ailleurs une très bonne compréhension de la part des bailleurs de fonds de ce que souhaite le Gabon. Ces souhaits sont contenus dans le PAT dont l'axe central est l'après-pétrole.

Il s'agit par conséquent de dépasser les questions pétrolières, de nous adapter et d'en tirer des profits annexes en utilisant le gaz torché plutôt que de l'abandonner, de préparer et de lancer des secteurs productifs tels que l'agriculture, l'objectif dans ce domaine étant de réduire

de moitié notre dépendance et de tendre vers une autonomie alimentaire. Le tourisme est aussi un secteur de développement considérable. Nous entendons des volontés clairement exprimées de la part de plusieurs acteurs, notamment d'explorateurs miniers. Pour réussir ces défis, nous avons besoin d'infrastructures de soutien : des routes, de l'énergie, les télécoms, le rail. Des négociations très claires et très précises sont en cours. En termes de concrétisation, nous avons en portefeuille de l'ordre de 2 000 m<sup>ds</sup> de F CFA. Ces fonds sont composés de projets négociés et en cours d'exécution, notamment dans le secteur minier (Belinga au 1<sup>er</sup> rang), de l'énergie avec le barrage de Kinguélé, l'agriculture, etc.

**EE** Monsieur le Ministre, le (sous) sol gabonais est aussi riche en or. Pourquoi autant de discrétion au sujet de ces réserves ? Sont-elles exploitées ?

Aucun secret. Le secteur aurifère est effectivement très peu développé. Le ministre des Mines, sous les orientations du Premier ministre, travaille à la structuration du secteur minier. C'est à cet effet qu'a été créée la Société équatoriale des mines. Elle est d'ores et déjà opérationnelle, explore et exploite certains sites.

Concernant l'or, je vous informe que des raffineries sont en cours de construction deux : l'une à Owendo et la seconde dans la ZIS de Nkok. Dans ce domaine aussi, l'objectif est de passer

au troisième degré c'est-à-dire : l'exploration puis l'exploitation et la transformation. Ce dernier volet se décline en plusieurs étapes, d'où la nécessité de construire des raffineries pour alimenter les marchés nationaux, panafricains et internationaux. L'or n'a jamais été un sujet tabou et je vous donne rendez-vous dans quelques années pour mesurer l'impact économique de cette ressource.

**EE** Au mois d'août 2022 a été déposé un projet de loi fixant le cadre général de l'investissement au Gabon. Il vise, à terme, à améliorer la compétitivité de l'économie gabonaise ou encore à rendre attractif l'environnement des affaires au Gabon dans sa dynamique de promotion des investissements publics et privés. Ces textes ont-ils été adoptés ? Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Il s'agit en effet d'un de nos textes les plus importants. Jusqu'à présent, nous nous appuyions sur une charte des investissements et nous avions des codes sectoriels relativement épars. Cette loi est d'ores et déjà adoptée par le Conseil des ministres. Elle est approuvée par les bailleurs de fonds, le FMI, la Banque mondiale et d'autres. Ses textes répondent aux exigences de ce qui est appelé la bonne gouvernance. Les avantages financiers qu'elle présente sont cohérents, les paramètres qui entrent dans le cadre des dictats de la RSE sont enregistrés, les contreparties demandées sont respectées : l'emploi, le transfert de technologie, la formation. Un comité de contrôle est mis en place au plus haut niveau. Son rôle est d'analyser et de contrôler que les industriels implantés dans nos zones et qui bénéficient d'exonérations s'impliquent aussi dans des domaines autres pour que ces exonérations ne soient pas un simple manque à gagner pour le Gabon.

Cette loi est à présent examinée par le Parlement. Ces textes entérinent un certain nombre de principes chers aux investisseurs, ils harmonisent et rationalisent les avantages contenus dans les



*Je souhaite saluer l'énergie que déploie la FEG. Nous en avons besoin. C'est un partenariat qui soude l'État et le secteur privé. Ce dernier doit être fort et visionnaire.*







différents codes. Ils introduisent aussi de nouvelles notions, notamment les lois qui instituent les zones d'investissement spécial. Cette notion est consolidée dans cette loi-cadre avec des déclinaisons qui touchent à la nature des investissements. Nous aurons des zones particulièrement industrialisées, d'autres qui seront axées sur le développement touristique ou qui s'intéresseront à la formation professionnelle, aux nouvelles technologies, etc., autant de déclinaisons auxquelles nous portons une grande attention.



*Depuis des décennies, le Gabon est un fournisseur net de capitaux délivrés et vendus dans le monde. Il suffit d'analyser la structure de notre balance des paiements (revenus capital/travail), pour être convaincu qu'il faut inverser la tendance.*

Une autre notion importante concerne l'agrément des investisseurs. En effet, nous avons constaté une différence dans le développement du pays selon les zones. Certaines sont moins favorablement dotées.

C'est en faveur de la décentralisation que nous mettons en place au sein de l'ANPI un interlocuteur et une stratégie uniques, des outils précis qui permettent aux investisseurs de s'implanter en toute confiance et sans ambiguïté. Cette loi devrait être adoptée avant l'été 2023.

**EE** La structuration efficiente de la FEG, la fédération des entreprises du Gabon, ex-CPG, facilite les relations entre le secteur privé et votre ministère. Au cours de l'assemblée générale du 9 janvier, des échanges ont consolidé des accords de principe et les discussions ont porté sur l'objectif de créer un environnement favorable à la croissance de l'économie et à la défense des intérêts des entreprises de droit gabonais. Les IDE s'appuient-ils sur les entreprises de droits gabonais pour s'implanter ?

Dans un premier temps, je souhaite saluer l'énergie que déploie la FEG. Nous en avons besoin. C'est un partenariat qui soude l'État et le secteur privé. Ce dernier doit être fort et visionnaire.

Pour répondre à votre question, je tiens à apporter quelques précisions. Qu'il s'agisse de la société Total Gabon, de Comilog ou de la vôtre, peu importe l'échelle, vous gérez des entreprises de droit gabonais. Il est évident que notre volonté est de construire, de consolider une économie inclusive. Cela nécessite que le secteur privé soit très élargi, que l'on se donne les moyens de lutter contre des sources de rentabilité informelle afin de tisser un tapis de PME solides. C'est ainsi que nous deviendrons de moins en moins dépendants. En fait, depuis des décennies, le Gabon est un fournisseur net de capitaux délivrés et vendus dans le monde. Il suffit d'analyser la structure de notre balance des paiements (revenus capital/travail), pour être convaincu qu'il faut inverser la tendance. Par conséquent, œuvrons pour que le Gabon soit une terre d'opportunité de manière que les capitaux, les revenus produits, soient réinvestis par le biais des grandes, petites et moyennes entreprises gabonaises, efficaces et compétitives. L'ob-

jectif étant de consommer les biens que nous produisons. C'est ainsi que nous maintiendrons notre souveraineté économique et durable. À cet effet, nous dialoguons, nous construisons et entretenons les meilleures relations avec la FEG. Quant à la question relative aux IDE qui seraient tenus de s'appuyer sur les PME de droit gabonais, au risque de vous surprendre, ce sont les IDE qui le réclament. Nul besoin de les conditionner. Un investisseur envisage toute probabilité, dont celle du partage des risques. Ces risques sont déjà amoindris dès lors qu'est intégré un partenaire, associé, sociétaire ou simple collaborateur gabonais. Certains investisseurs sont prêts à créer des projets mixtes, des joint-ventures avec des partenaires déjà implantés au Gabon.

**EE** Le PAT a été mis en place le 18 janvier 2021 par les plus hautes autorités. Ce programme, qui s'étale jusqu'à fin 2023, a été initialement considéré à 3 500 m<sup>ds</sup> de F CFA. Selon nos informations, le financement de ces besoins est porté directement par le secteur privé ou en partenariat public-privé. À 10 mois de l'échéance, pouvez-vous nous révéler si, effectivement, ce budget était correctement estimé et nous faire part du bilan des task-forces mises en place ?

Oui, a priori le budget a été estimé correctement. Cependant, nous ne serons en mesure de l'affirmer qu'à la lecture du bilan. Concernant la somme des 3 500 m<sup>ds</sup> de F CFA, le 2/3 ont été financés par des IDE et/ou des PPP et le dernier tiers par l'État.

**EE** C'est au regard de l'évaluation de l'ensemble du plan, de la réalisation des engagements et de leur impact qu'une reconduction jusqu'en 2028 sera envisagée.

**Quelles sont les suites de ce programme ?**

Il s'agit d'une politique publique interne au PAT avec ses task-forces, pilotée par le Premier ministre. Cela dit, en ma qualité de ministre des Investissements, il me paraît inévitable de reconduire une tranche budgétaire étalée sur 3 à 5 ans.

**EE** Les zones économiques de Nkok et Ikolo viennent d'être rebaptisées ZIS (zones d'investissement spécial). Une troisième zone est en cours de construction à l'intérieur du pays. Elle sera aménagée sur trois sites, dont le village de Mopia dans le département de la Mpassa, ainsi que dans les communes de Moanda et de Mounana situées dans le département de Lebombi-Leyou. Ces zones sont des appels en faveur de l'industrialisation. Quels sont les résultats escomptés en termes d'emploi, de formation, de diversification et de transformation économique ?

Une petite explication relative à l'identification de ces zones. Pourquoi la ZIS (zone d'investissement spécial) remplace-t-elle la ZERP (zone économique à régime privilégié) ? À l'origine, la ZERP de Nkok visait l'exportation. Dix ans après, nous constatons un dépassement de nos prévisions qui se traduit par des demandes de commerce national. Ce marché ne doit pas être ignoré puisqu'il entre dans la volonté de développer l'économie inclusive. Modifier l'identité et la définition nous permet d'ouvrir ces zones au marché intérieur en apportant des spécificités dans les textes qui les composent.

Dans un futur proche, chacune de ces zones présentera sa spécialité. Par exemple, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> transformations du bois sont réa-



*Le Gabon fut l'un des premiers à adhérer à la Zlecaf. C'est à présent aux entreprises de tester et de se lancer.*

lisées à Nkok tandis que les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> seront opérées dans les zones d'Ikolo et/ou Lebombi, principalement pour des raisons d'économie de transport et de CO<sub>2</sub>. La création de ces zones est évidemment une source importante d'employabilité : 600 emplois directs et 800 emplois indirects sont prévus ainsi que la forma-

tion nécessaire adaptée aux fonctions qui sera dispensée à Nkok. Trois centres ont été créés d'où sortent des agents qualifiés dans certains domaines précis. Nous avons bien conscience de l'importance de la formation qui nous permettra, à terme, de baisser l'importation de la main-d'œuvre. Nous prévoyons de créer des zones agricoles à forte productivité (ZAP) à Andem. Elles seraient la reproduction de la zone de Nkok avec un guichet unique, des usines de transformation, de stockage, et une école des différents métiers de l'agriculture. L'objectif à court terme (fin 2023) est de cultiver du maïs, du soja, des bananes, des oignons, du manioc et au moins 1000 ha de terres aménagées à la disposition d'investisseurs potentiels.

**EE** Monsieur le Ministre, sur notre continent, huit pays réalisent des échanges commerciaux dans le cadre des conditions préférentielles de la Zlecaf. Pour quelles raisons les opérateurs industriels gabonais ne se lancent-ils pas pour bénéficier des avantages apportés par ces accords ?

Rien ne leur manque, tous les accords et autres protocoles ont été signés. Le Gabon fut l'un des premiers à adhérer à la Zlecaf. C'est à présent aux entreprises de tester et de se lancer. J'en connais quelques-unes, qu'il ne m'appartient pas de citer, qui profitent et bénéficient d'un agrément Cemac pour exporter. Tous les outils sont à disposition. Lors de nos différentes rencontres avec des investisseurs potentiels, nous utilisons cet argument pour présenter le Gabon comme une porte grande ouverte. Au sein de la Zlecaf, le Gabon est un hub de crédibilité dû à sa stabilité, à sa dotation en facteurs hors-normes.

N'oublions pas que le Gabon est un pays où il fait bon vivre •



Version PDF  
du journal téléchargeable



Scannez ce  
pour accéder à  
notre site web.





Confort et qualité pour notre  
atout le plus précieux : vous.

  
**PONGARA**  
LODGE

Fraîchement renové pour mieux vous servir, venez découvrir la nouvelle atmosphère de cet hébergement idéal pour un séjour inoubliable au Parc National de Pongara.

### Activités

Beach bikes • Randonnée pédestre • Pique-nique dans la savane • Observation d'animaux • Pêche • Kayak sur la lagune • Salle de réunion

  
**LOANGO**  
CAMPS

Venez explorer les biodiversités différentes et époustouflantes de 3 camps uniques, pour une aventure exceptionnelle au cœur de la richesse du Parc National de Loango.

### Activités

Safari 4x4 • Safari en bateau sur la rivière • Randonnée pédestre

- À la rencontre des gorilles
- Observation d'animaux
- Visite nocturne des crocodiles
- Observation des oiseaux endémiques de la zone
- Pêche sportive

Le surprenant oasis  
qui rendra mémorable  
votre rencontre avec  
mère Nature

+241 74 41 65 69 / +241 74 40 56 05  
reservations@luxurygreen-resorts.com  
www.luxurygreen-resorts.com

  @luxurygreenresorts



  
**GABON WILDLIFE**  
CAMPS & SAFARIS  
By LUXURY GREEN RESORTS



# SOYONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX : ÉCONOMISER LE CARBONE, NE PAS PRODUIRE DE CO<sub>2</sub>, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ...



Par Anne-Marie Jobin

Pour contenir le réchauffement climatique et sauver notre biodiversité, c'est une évidence : il nous faut protéger les forêts primaires, les mangroves ou encore les tourbières. Ces espaces occupent seulement 15 % de la surface du globe, mais piègent 75 % du carbone irrécupérable et constituent les écosystèmes de plus de 90 % des espèces vertébrées. C'est un patrimoine naturel mondial, un bien commun précieux qu'il est crucial de préserver pour la survie de l'environnement et de l'humanité. De nombreuses actions sont menées et engagées pour préserver ces forêts et réserves irremplaçables de carbone et de biodiversité, dans lesquelles se joue une part de notre destin commun. Mais soyons lucides : beaucoup d'efforts sont encore à faire. En particulier, la lutte contre la déforestation sauvage et le soutien à une exploitation durable doivent être renforcés, les mécanismes de compensation et de soutien à la conservation doivent être mieux financés, mieux répartis. Une méthode partenariale reste à inventer. Nous devons être ambitieux et concrets pour épauler les États qui ont la chance, mais aussi la responsabilité de ces forêts primaires. Telle est la feuille de route du One Forest Summit coorganisé entre la France et le Gabon les 1<sup>er</sup> et 2 mars à Libreville, à la suite d'une action internationale initiée depuis 2017 qui vise à créer des coalitions d'acteurs apportant soutien politique et financements à des causes précises et déterminantes. Nous devons être plus rapides, plus solidaires et plus résolus que jamais dans cette lutte contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité. Soyons à la hauteur des enjeux !

## BASSIN DU CONGO

Le bassin du Congo est l'un des massifs de forêt tropicale les plus importants. Il constitue le deuxième « poumon du monde » après l'Amazonie. Mosaïque de forêts, de savanes, de marécages, de rivières et de mangroves, le bassin du Congo déborde de vie. Environ 10 000 espèces de plantes tropicales sont uniques à la région. De nombreuses espèces menacées peuplent ces forêts luxuriantes riches d'une biodiversité exceptionnelle. Au total, plus de 400 espèces de mammifères, 1 000 espèces d'oiseaux et 700 espèces de poissons ont trouvé refuge dans la zone.

Depuis plus de 50 000 ans, le bassin du Congo fournit nour-

riture, eau et abri à plus de 75 millions de personnes. Il s'étend sur 6 pays : le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon. Sa superficie globale est de 5,3 millions de km<sup>2</sup>, dont 2 680 millions de km<sup>2</sup> de forêts, et représente 6 % de la surface forestière mondiale, 70 % de la couverture forestière d'Afrique et 91 % des forêts denses et humides du continent.

## LES VALEURS DU BASSIN DU CONGO

Le couvert forestier, dense et humide, s'étend sur 180 millions d'hectares (plus de trois fois la superficie de la France

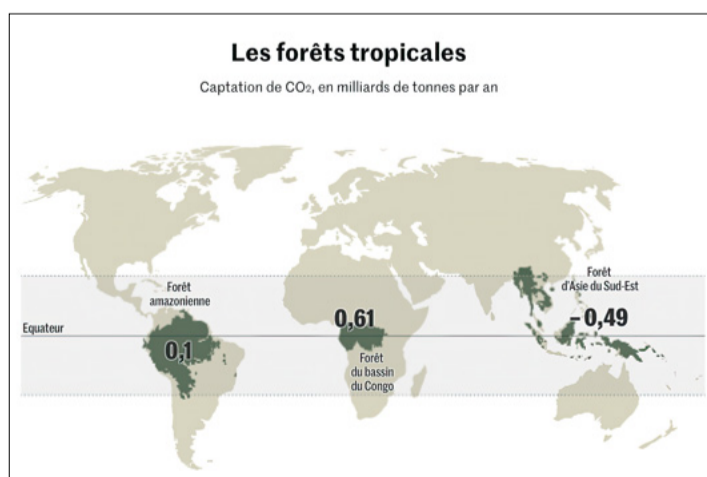


Schéma de la couverture forestière par pays en pourcentage



métropolitaine) et les tourbières séquestrent l'équivalent de dix années d'émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.

### CRÉATION DE RÉSERVES NATURELLES POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Cette région a connu une effervescence de création d'aires protégées depuis les années 1990. Aujourd'hui, elle compte 206 réserves occupant 799 000 km<sup>2</sup>, soit 14,8% de ses terres et 5% de la zone économique exclusive marine des pays d'Afrique centrale.

### EXTENSION DES ZONES URBAINES SUR LA FORÊT

Actuellement estimée à 185 millions d'habitants, la population du bassin du Congo devrait doubler d'ici à 2050. L'étalement résidentiel, l'agriculture familiale et le développement d'infrastructures vont accélérer le processus de déforestation.

### EXPLOITATION POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET EXTRACTIVE

Le bassin du Congo regorge de ressources naturelles plus ou moins rares et recherchées. L'exploitation de minerais, dont certains sont fortement demandés par l'industrie technologique et numérique, est l'une des principales sources de revenus pour les États présents dans cette zone. En 2019, le secteur minier représentait 91% des exportations de la RDC essentiellement composées de cuivre et de cobalt.

Même si l'exploitation pétrolière reste pour l'instant secondaire (hors exploitation offshore), des contrats pétroliers non encore exploités ont été attribués dans des aires protégées d'Afrique centrale.

L'agriculture vivrière nourrit plus de 60 millions de personnes vivant au cœur des forêts et 40 millions de citadins établis à proximité. La croissance démographique implique une croissance urbaine qui entraîne des répercussions sur les espaces forestiers. Quant à l'agriculture industrielle, son expansion s'est accompagnée d'innovations techniques qui ont progressivement augmenté les rendements agricoles et permis la croissance de la population humaine mondiale au fil des siècles, semblant repousser indéfiniment les limites de productivité des agrosystèmes et de la biosphère. Près de 25% des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent du défrichage, du déboisement, de la production végétale et de la fertilisation.

Par voie de conséquence, alors que la faim demeure et les maladies liées à l'alimentation progressent, les chiffres livrés par la FAO nous révèlent que la production d'aliments est suffisante pour satisfaire les besoins de la population mondiale. Or, le gaspillage occupe inutilement des terres cultivables : 1,4 m<sup>d</sup> d'hectares de terre – soit 28% des superficies agricoles du monde – servent à produire de la nourriture perdue ou gaspillée. En 2019, 931 millions de tonnes de nourriture, soit 17% de la nourriture totale disponible dans le monde, ont fini dans les poubelles des consommateurs, des commerçants, des restaurateurs et autres services alimentaires. (Source: Nations unies et l'ONG Wraps). Ce poids est environ équivalent à celui de 23 millions de camions de 40 tonnes. En file indienne, ils feraient 7 fois le tour de la Terre.



### LE GABON

Au sein du bassin du Congo, le Gabon (267 667 km<sup>2</sup>) se distingue. Est-il utile de rappeler que ce pays est couvert à 88% par sa forêt équatoriale ? Depuis les années 2000, la politique visionnaire mise en place par le Gouvernement s'est appuyée sur les analyses des évaluations botaniques, fauniques et socio-économiques. Cette anticipation a donné lieu à la création et à la protection de 13 parcs nationaux qui s'étendent sur 3 millions d'hectares, protégeant 10% de son territoire. Le Gabon détient le plus haut taux de séquestration nette de CO<sub>2</sub>. En effet le pays séquestre en moyenne 100 millions de tonnes de carbone par an, contribuant ainsi fortement à la régulation du climat dans le monde.

Dans cet univers sont réfugiés 60% de la dernière population d'éléphants, les tortues luths et olivâtres viennent chaque année confier leurs œufs aux plages gabonaise surveillées par les écogardes. Ce n'est pas tout : sur 53 000 km<sup>2</sup>, un réseau de 20 parcs marins et des réserves aquatiques protègent 26% des eaux territoriales. Tous les ans, en juillet/août, les baleines viennent accoucher à quelques encablures de Libreville et de Port-Gentil.

Bien entendu, l'engagement des plus hautes autorités du Gabon vis-à-vis du réchauffement climatique et de la protection de l'environnement est salué par l'ensemble du monde politique et scientifique.

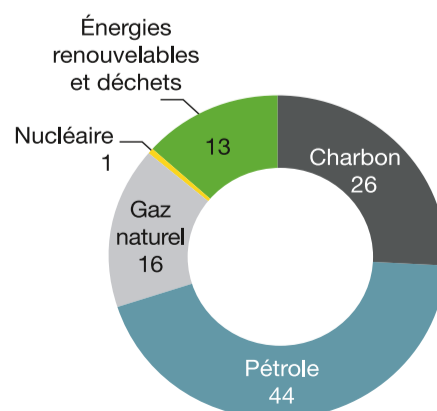
Alors rien d'étonnant à ce que le One Forest Summit se soit déroulé au Gabon. Ce n'était pas simplement un sommet de

plus. Certaines mises en application de décisions à grande échelle pour l'avenir de la planète, notamment la protection des trois grands bassins forestiers du globe, sont à l'étude. Les principaux sujets abordés ont porté sur la progression des connaissances et la promotion de la coopération scientifique relatives aux écosystèmes forestiers ; la promotion de chaînes de valeur durables dans le secteur forestier ; le développement de sources de financement innovantes, notamment par l'exploration de solutions de conservation de la biodiversité fondées sur le marché international. L'objectif final du One Forest Summit est de lever 30 m<sup>ds</sup> de dollars pour le financement de la biodiversité au profit des pays actifs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques pour la protection des écosystèmes et en particulier les forêts.

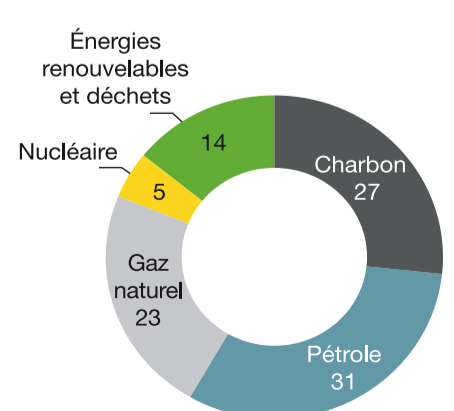


En %

1971 (5 497 Mtep)



2019 (14 486 Mtep)





C'est à Paris que Emmanuel Macron, président de la République française organisera le 23 juin 2023 un sommet avec les pays les plus vulnérables au changement climatique. De quoi amplifier les conclusions de la COP27 en amont de la COP28, qui se déroulera aux Émirats arabes unis en novembre 2023, et de restituer les résultats du One Forest Summit de Libreville.

### Comment capturer, transporter, stocker, réutiliser et valoriser le carbone

Actuellement, 230 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sont consommées chaque année dans le monde pour des usages industriels. Une fois capté, il est utilisé comme matière première directe ou pour la synthèse de carburant, de produits chimiques ou de matériaux. Sa valorisation englobe une grande variété de produits et de procédés. Sa valeur est fonction du type de technologie utilisée pour décarboner.

Des startups ont commencé à injecter le CO<sub>2</sub> dans des boucles créatives de l'économie circulaire. Voici quelques pistes proposées par des technologues.

### Des innovations clés modernes d'une économie décarbonée

De nombreux pays se sont fixé de nouveaux objectifs ces dernières années dans le but de développer une économie neutre en carbone. Les énergies renouvelables ont un rôle majeur à jouer pour y parvenir. Afin d'atteindre la zéro émission nette d'ici 2050, comme les gouvernements du monde entier l'ont promis, il semble aujourd'hui nécessaire d'accélérer le rythme de production, de distribution et d'utilisation de panneaux solaires, de l'éolien et d'autres sources d'énergie renouvelable.

Certes, le secteur des énergies renouvelables a connu une croissance spectaculaire au cours de la dernière décennie, mais cela ne sera pas suffisant pour réaliser la transition énergétique en temps voulu. Selon les experts, la décarbonation de certains



*L'utilisation du carbone capturé et d'autres éléments pour créer de nouveaux carburants pourrait réduire considérablement leur empreinte environnementale.*



secteurs de l'économie sera en effet extrêmement difficile et coûteuse. Les industries lourdes, la production d'engrais et le transport long-courrier, par exemple, devraient à terme passer à l'hydrogène, mais la technologie permettant de concrétiser cette transition est encore loin d'être maîtrisée. D'autres industries, comme celle du ciment, pourraient s'avérer très difficiles à décarboner, même après un passage à l'hydrogène. Mais ne soyons pas défaitistes et n'oublions pas l'objectif de réduire les émissions. Des essais technologiques permettent de décarboner les industries lourdes. Il existe un panel de nouvelles technologies capables d'éliminer le dioxyde de carbone de l'air et ainsi de l'empêcher de contribuer au réchauffement climatique. Par exemple, des filtres à solvant spéciaux pourraient être appliqués sur les cheminées d'usines à fortes émissions afin de piéger le CO<sub>2</sub> avant qu'il n'atteigne l'atmosphère et de le garder enfermé ainsi. Plus rares, certaines technologies pourraient même éliminer le CO<sub>2</sub> directement de l'air.

Pourtant, les processus de captage ne représentent qu'un maillon de la chaîne. Comment le carbone capturé est-il ensuite transporté, stocké et réutilisé ? En réponse à ces problématiques, nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'une vague d'innovations intéressantes dans ces différents domaines.

L'une des solutions consiste à comprimer le carbone, puis à le rejeter là d'où il vient, c'est-à-dire profondément sous terre. La nature offre de nombreux sites géologiques



parfaits pour stocker le carbone : idéalement, des roches poreuses entourées d'une couche de roches imperméables qui agissent comme un joint hermétique – ce que l'on trouve par exemple dans certaines formations de grès et certains réservoirs de pétrole. Mais paradoxalement, pomper du carbone sous terre nécessite beaucoup d'énergie et des fuites pourraient compromettre tous ces efforts.

Le CO<sub>2</sub> capté peut être utilisé pour produire des carburants synthétiques, dont le principal est le e-méthane (méthane synthétique), similaire au méthane fossile. Il pourrait s'agir d'une solution provisoire, le temps de s'éloigner progressivement du pétrole, du gaz, du charbon et autres carburants à émissions de gaz à effet de serre dont nous dépendons toujours aujourd'hui. L'utilisation du



*Nous devons tirer les leçons des travaux antérieurs sur les crédits carbone pour créer un système unique et unifié de crédits forestiers qui tienne compte à la fois des préoccupations climatiques et de la biodiversité.*

carbone capturé et d'autres éléments pour créer de nouveaux carburants pourrait réduire considérablement leur empreinte environnementale.

Un certain nombre d'entreprises, telles que Blue Planet

et The Los Gatos, transforment déjà le carbone capturé en roches carbonatées, qui peuvent être utilisées pour produire des matériaux de construction comme le béton. Contrairement aux carburants, qui libèrent immédiatement le carbone, le béton l'emprisonnerait pendant de nombreuses années.

Récemment, des solutions émergentes se sont emparées du sujet en promettant non seulement de capturer le carbone, mais aussi de le valoriser. Plusieurs startups ont ainsi déjà commencé à injecter le CO<sub>2</sub> dans des boucles créatives de l'économie circulaire – en produisant des plastiques, en faisant pousser des plantes en serre, en fabriquant des boissons pétillantes et bien plus encore, tout en évacuant l'étape et le problème du stockage.



# L'OR VERT : LA MÊME COULEUR QUE LE DOLLAR !

## TARIFICATION DU CARBONE DANS LE MONDE

Pour inciter les décideurs économiques à investir davantage dans les énergies propres ou les technologies sobres en carbone et moins dans les technologies émettant des GES (gaz à effet de serre), certains États ont décidé de donner une valeur économique à l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub>.

Deux instruments donnent un prix explicite au carbone : la taxe carbone fixe un prix par tonne de CO<sub>2</sub> et le système d'échange de quotas d'émission SEQUE, (Système d'échange de quotas de l'UE) fixe une quantité maximale d'émissions admissibles.

Les instruments de tarification du carbone ont généré environ 48 mds de dollars de revenus en 2019, contre 45 mds en 2018.

En 2019, 53 % des revenus du carbone étaient générés par des taxes, soit quasiment 26 mds de dollars, et 47 % par des marchés de quotas, soit plus de 23 mds de dollars.

Malgré le Brexit, environ 65 % des revenus tirés de la tarification du carbone proviennent des pays membres de l'Union européenne.

En 2022, 70 % des revenus du carbone sont générés par des taxes, soit plus de 60 mds de dollars.

Selon le communiqué de M. Robert Bisset, chef de la communication du Fonds pour l'environnement mondial, les recommandations aux gouvernements et aux décideurs comprennent l'élaboration de lois, de politiques et d'incitatifs clairs pour favoriser la demande et la responsabilisation sur le marché pour ces produits. Elles comprennent également l'élimination des subventions qui nuisent à la biodiversité. Les crédits carbone positifs pour la biodiversité et les certificats nature ne sont pas des compensations. Alors ils pourraient s'aligner sur l'accord de Paris sur le climat et le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Les crédits carbone positifs pour la biodiversité et les

certificats nature doivent être mis à l'essai dans le cadre de la stratégie et des plans nationaux en matière de biodiversité et de climat avant de s'étendre à une masse critique d'échanges. Les gouvernements doivent travailler avec d'autres parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, afin d'introduire une gouvernance efficace pour les certificats de nature et d'améliorer la gouvernance existante du carbone.

« Nous devons tirer les leçons des travaux antérieurs sur les crédits carbone pour créer un système unique et unifié de crédits forestiers qui tienne compte à la fois des préoccupations climatiques et de la biodiversité », a déclaré Carlos Manuel Rodriguez, PDG du Fonds pour l'environnement mondial.

## CONCLUSIONS DU ONE FOREST SUMMIT

One Forest Summit : un rapport du FEM et de l'IIED invite les dirigeants mondiaux à soutenir le financement innovant de la nature

À l'occasion du One Forest Summit de Libreville, sous l'impulsion du Gabon et de



*Au sein du bassin du Congo, la question du financement de la nature cristallise les passions et les pays peuvent trouver dans ce rapport un meilleur plaidoyer pour renforcer leur position sur la question.*

la France, un rapport lancé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) interpelle les dirigeants de la planète sur la nécessité de soutenir et intensifier le financement innovant de la nature.

Baptisé « Innovative Finance for Nature and People », le rapport a été élaboré par un groupe de travail de haut niveau de vingt personnes soutenues par un panel d'experts. Il intervient dans un contexte de forte mise en valeur de l'importance du financement innovant et des certificats naturels de crédits carbone positifs pour le soutien aux politiques de préservation de la biodiversité. Au sein du bassin du Congo, la question du financement de la nature cristallise les passions et les pays peuvent trouver dans ce rapport un meilleur plaidoyer pour renforcer leur position sur la question.

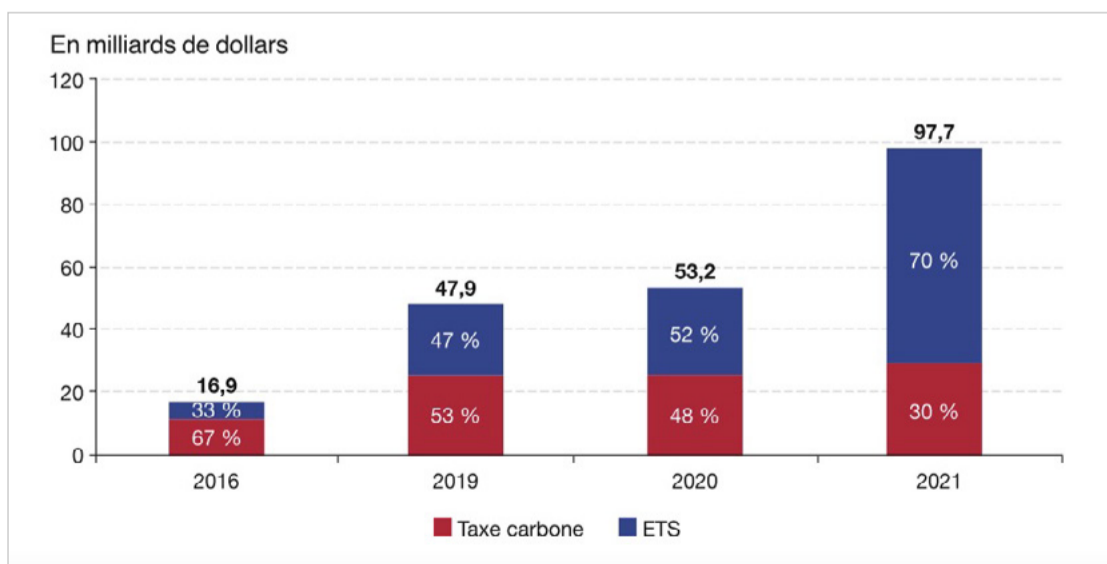
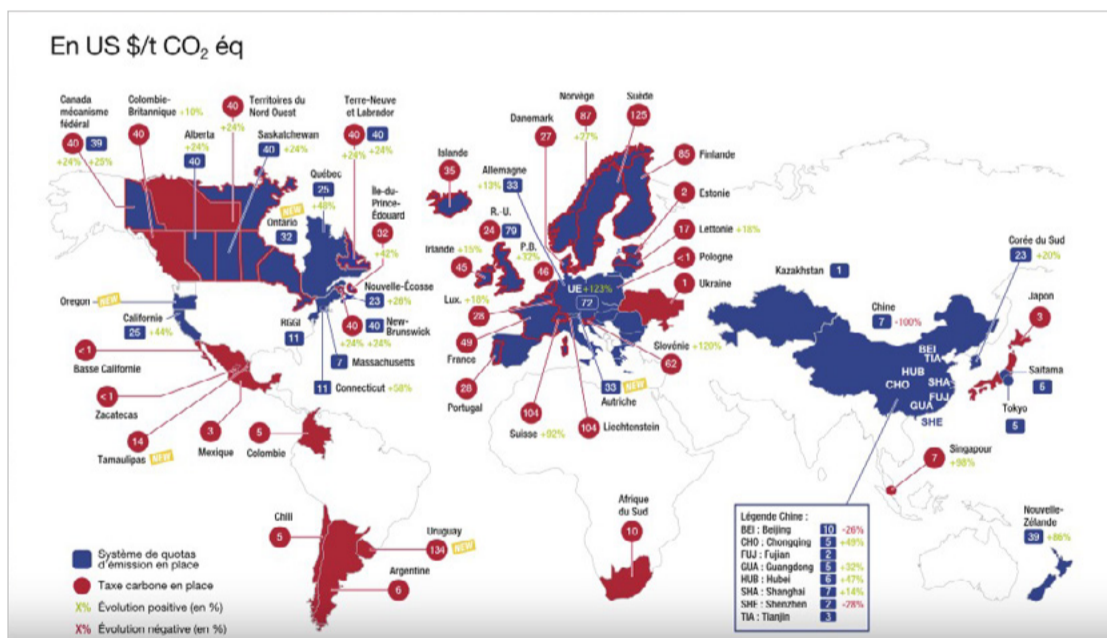
Il faut par ailleurs peut-être faire savoir que la promotion de ce mécanisme de financement, qui s'articule tout aussi comme une réponse face au besoin incessant de financement des pays en développement pour la compensation climatique, offre en effet d'importantes garanties. « Les crédits carbone et les certificats de nature positifs pour la biodiversité ont le potentiel de débloquer des financements supplémentaires provenant de diverses sources, y compris des entreprises du secteur privé qui se sont engagées à être positives pour la nature et à soutenir une transition nette zéro », a fait savoir Carlos Manuel Rodriguez, PDG du Fonds pour l'environnement mondial.

Pour ce dernier, il est nécessaire que les pays tirent les leçons des travaux antérieurs sur les crédits carbone pour créer un système unique et unifié de crédits forestiers qui tienne compte à la fois des préoccupations climatiques et de la biodiversité. Ce nouveau mécanisme

pourrait en effet aider à atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et du nouveau cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Concernant le premier volet, il interpelle notamment les pays développés à prendre l'initiative d'apporter une aide financière aux pays moins bien dotés et vulnérables. Ces pays peuvent trouver dans ce rapport un mécanisme innovant et approprié à l'engagement de leur responsabilité.

En ce sens, ce mécanisme est fédérateur d'une nouvelle approche plus inclusive faisant la part belle à la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les investisseurs, les ONG, les peuples autochtones, les communautés locales et la communauté scientifique pour introduire une gouvernance efficace des certificats de nature et améliorer la gouvernance du carbone existante pour inclure des éléments de biodiversité. Mais pour cela, « les financements innovants offrent une solution tangible au problème du financement de la conservation et de la restauration de la biodiversité, mais nous devons faire le travail tôt dans le développement du marché pour nous assurer qu'ils ne deviennent pas un autre moyen de greenwashing », a pour sa part fait savoir Tom Mitchell, directeur exécutif de l'IIED. « S'ils sont mis en œuvre de la bonne manière, estiment-ils, ils pourraient aider à préserver des plantes, des animaux et des écosystèmes précieux, tout en canalisant les financements vers les communautés locales et les peuples autochtones qui sont les gardiens les plus efficaces de la biodiversité. »

Au Gabon, la vente des crédits carbone, conséquence de l'activité des forêts locales, se précise petit à petit. Sur les 140 millions de tonnes de crédits carbone séquestrés annuellement par la forêt gabonaise, 90 millions devraient être mis en vente sous peu pour une récolte de 773 mds de F CFA. Suivant les projections relatives à la répartition de cette manne financière, 25 % de cette somme seront consacrés aux générations futures. « Lors de la COP27, nous avons eu la validation définitive de nos crédits carbone. Ce sont 90 millions de tonnes de crédits carbone gabonais qui ont été validées par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Ccnucc). Ces crédits ont été déposés au FGIS, le fonds souverain du Gabon » ●





## Brasseur et Pionnier du développement durable au Gabon !



### OBJECTIF 100% RECYCLÉ

- 100% résidus de maïs et malt recyclé
- 100% du verre recyclé en interne
- 100% du PET pré consommation recyclé



### GESTION RESPONSABLE DE L'EAU

- Protection des ressources en eau souterraine
- 100% des eaux usées traitées



### EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

- Amélioration des ratios d'énergies
- Mise en place des nouvelles technologies brassicoles moins énergivores grâce à un plan d'investissement constant



### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Protection de la couche d'ozone : investissement sur les appareils frigorifiques adaptés
- Conditionnement écologique
- Valorisation du déchet plastique : mise en place d'une économie circulaire







## 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

**Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion, notamment pour réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais quelles sont les étapes qui nous ont amenés où nous en sommes aujourd'hui ? La Banque mondiale nous a livré un rapport complet et nous en avons tiré une synthèse.**

Les politiques qui autonomisent les femmes renforcent l'économie et sont cruciales pour des progrès durables en matière de développement. Ces dernières

années, le ralentissement de la croissance mondiale, l'augmentation des risques liés au changement climatique, les conflits et les effets persistants de la pandémie

de covid-19 ont asséné un revers de taille à ces progrès – exerçant des effets disproportionnés sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des femmes. Le rapport "Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023" décrit en détail l'état actuel des droits juridiques des femmes. Neuvième de la série, cette étude présente un ensemble de données et un indice structuré autour de la vie professionnelle d'une femme ainsi que des résultats tirés de données historiques qui mettent en lumière les possibilités de réforme susceptibles d'inspirer des efforts en faveur de la parité.

L'analyse de 53 ans de législation ayant une incidence sur les droits économiques des femmes présentée dans le rapport montre pourquoi

une plus grande égalité entre les sexes est incontournable. L'égalité de traitement des femmes au regard de la loi est en corrélation avec une augmentation du nombre de femmes qui entrent dans la vie active, y demeurent et accèdent à des postes de direction. Cela génère des salaires plus élevés pour les femmes et facilite la création d'entreprises par un plus grand nombre d'entre elles. Réformer de manière à inciter les femmes à entrer sur le marché du travail – que ce soit comme salariées ou comme cheffes d'entreprise – pourra à la fois égaliser les chances entre les hommes et les femmes et rendre l'économie plus solide.

Le gouvernement, le secteur privé et la société civile peuvent utiliser ce cadre pour identifier et supprimer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et ainsi stimuler leur participation à la vie active et à l'entrepreneuriat.

Les femmes ne bénéficient que des trois quarts des droits juridiques des hommes. Le score moyen mondial de l'indice est de 77,1 sur 100 en 2022, soit seulement un demi-point de plus qu'en 2021. Aujourd'hui, 14 économies (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède) obtiennent un score de 100 à l'indice, ce qui signifie que les femmes sont sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les domaines mesurés. Près de 90 millions de femmes en âge de travailler ont obtenu l'égalité juridique au cours de la dernière décennie. Plus de la moitié d'entre elles vivent dans les régions Asie de l'Est et Pacifique (710 millions) et Asie du Sud

(610 millions) ; viennent ensuite l'Afrique subsaharienne (330 millions), les pays à haut revenu de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (260 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (210 millions), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (150 millions), et enfin l'Europe et l'Asie centrale (140 millions). Les économies dont les scores moyens à l'indice sont supérieurs à la moyenne mondiale de 77,1 sont généralement des pays à haut revenu de l'OCDE ainsi que des pays d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que l'Asie du Sud enregistrent les scores moyens les plus bas.

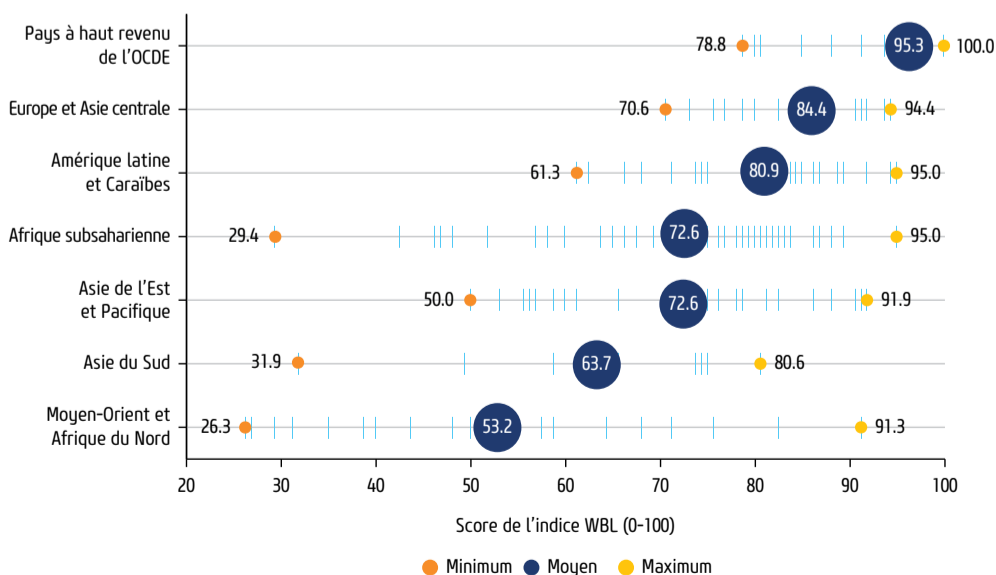
Les progrès en matière d'égalité de traitement pour les femmes ont été les plus faibles depuis 20 ans. Depuis 2021, 18 économies ont introduit un total de 34 réformes en faveur de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines mesurés.

L'Afrique subsaharienne enregistre plus de la moitié de toutes les réformes, sept économies – le Bénin, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Malawi, l'Ouganda et le Sénégal – ont adopté 18 changements juridiques positifs. Parmi ces pays, deux se distinguent : la Côte d'Ivoire et le Gabon.

La Côte d'Ivoire a adopté des réformes qui interdisent toute discrimination fondée sur le genre en matière d'accès au crédit, combattent la violence domestique et lèvent les restrictions liées à l'emploi des femmes. Le Gabon a poursuivi sur la voie des réformes entreprises l'an dernier, en harmonisant les procédures d'obtention d'un passeport pour les

**FIGURE ES.2 | LES ÉCARTS LES PLUS MARQUÉS SE TROUVENT AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD AINSI QU'EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Distribution des scores moyens de l'indice Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023, par région



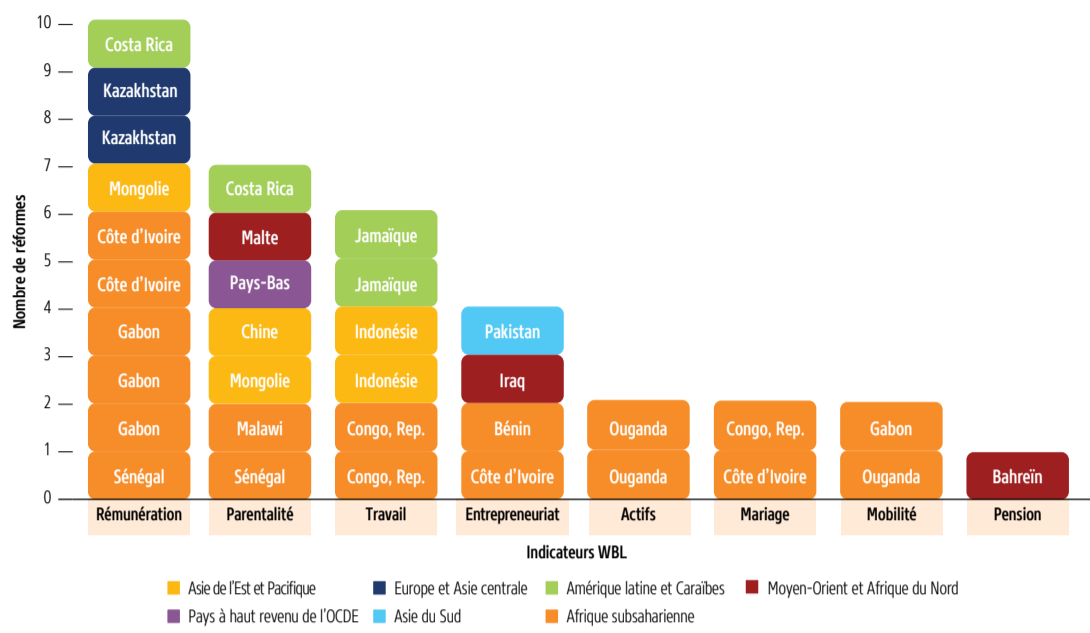
Source : Base de données établie par Les Femmes, l'Entreprise et le Droit.

Note : Chaque ligne verticale représente le score d'une économie dans sa région respective. Chaque cercle bleu indique le score moyen d'une région. Les scores minimum et maximum au sein de chaque région sont précisés. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.



**FIGURE ES.3 | EN 2021-22, 18 ÉCONOMIES ONT ADOPTÉ DES RÉFORMES DANS TOUS LES DOMAINES MESURÉS PAR UN INDICATEUR DE L'INDICE LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT**

Nombre de réformes depuis octobre 2021, par économie, par indicateur et par région



deux sexes, en imposant une rémunération égale pour un travail de valeur égale et en supprimant toutes les restrictions sur l'emploi des femmes. En conséquence, pour la première fois en 53 ans, deux économies de la région d'Afrique subsaharienne obtiennent un score supérieur à 90 dans l'indice "Les Femmes, l'Entreprise et le Droit" et le score moyen de cette région dépasse celui de la région Asie de l'Est et Pacifique. Les autres pays ayant introduit des réformes cette année sont le Bahreïn, la Chine, le Costa Rica, l'Indonésie, l'Iraq, la Jamaïque, le Kazakhstan, Malte, la Mongolie, le Pakistan et les Pays-Bas.

La plupart des réformes ont porté sur l'augmentation des congés payés pour les parents et les pères, la suppression des restrictions relatives au travail des femmes et l'obligation de garantir l'égalité salariale. Bien que les indicateurs "Parentalité et Rémunération" offrent la plus grande marge d'amélioration, avec des scores moyens respectifs de 56,4 et 70,0, ils ont également enregistré le plus grand nombre de réformes en 2022. Sept économies dans cinq régions ont réformé les lois. Plus précisément, la Chine, Malte et les Pays-Bas ont rendu obligatoire le congé parental rémunéré ; le Costa Rica, le Malawi et la Mongolie ont introduit un congé paternité rémunéré ; et le Sénégal a modifié sa législation afin d'interdire le licenciement des femmes enceintes. En outre, six économies dans quatre régions ont adopté des réformes reflétées par l'indicateur "Rémunération". Le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kazakhstan et le Sénégal ont levé les restrictions relatives au travail des femmes. Le Gabon et la Mongolie ont également introduit des dispositions rendant obligatoire une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

### Tendances qui se dégagent de cinq décennies de réforme

Les données historiques du rapport mettent en lumière les avantages que présentent les réformes. De 1970 à nos jours, la base de données historique s'est imposée comme un outil important pour comprendre les dimensions géographiques et chronologiques des obstacles juridiques auxquels se heurtent les femmes. Il a été démontré que la suppression des contraintes juridiques auxquelles sont confrontées les femmes est corrélée à divers indices d'opportunités économiques et au développement socio-économique des femmes. La capacité d'agir de manière autonome et de travailler sans obstacle juridique permet également aux femmes d'accéder à de meilleurs emplois et peut conduire à leur plus grande participation à la vie active dans son ensemble.

Les preuves comparatives se multiplient également pour montrer pourquoi les pays décident de supprimer les obstacles juridiques qui entravent les femmes. Par exemple, un moteur commun de l'élargissement des droits des femmes est l'évolution du système politique d'un pays. Le degré de participation de différents groupes aux instances décisionnelles d'une économie démocratique a de l'importance, tout comme une société civile qui conteste activement l'ordre social ou qui se mobilise. L'éducation et un capital humain plus élevé sont également des catalyseurs importants de l'élargissement des droits des femmes.

Cinq points essentiels à retenir expliquent comment, où et à quelle vitesse les lois ont changé depuis 1970. Pour accorder plus de droits aux femmes, les économies ont réformé les lois existantes ou introduit de nouvelles lois. En suivant ces changements, le rapport met en lumière l'effet de remontée remarquable affiché par certaines économies. Les résultats

soulignent que des efforts de réforme sont déployés dans le monde entier, indépendamment du niveau de revenu, de la culture ou de la région.

Au cours des cinq dernières décennies, la moyenne mondiale du score à l'indice "Les Femmes, l'Entreprise et le Droit" a progressé d'environ deux tiers grâce à plus de 2 000 réformes visant à renforcer les droits juridiques des femmes. En 53 ans, les économies ont introduit le nombre impressionnant de 2 151 réformes dans les 35 domaines mesurés, ce qui a permis de faire passer la moyenne mondiale du score à l'indice de 45,8 à 77,1 points. Entre 2000 et 2009, plus de 600 réformes ont été introduites, avec un pic de 73 réformes annuelles observé en 2002 et en 2008. Cependant, depuis lors, le rythme des réformes s'est essouffé et les économies semblent faire montre d'une certaine lassitude à l'égard des réformes dans des domaines juridiques notamment épineux tels que la mobilité et les actifs. Par exemple, une réforme du droit des successions remettra inévitablement en question des normes qui existent de longue date et les mesures législatives pourraient être lentes et marginales.

En 2022, seules 34 réformes ont été enregistrées, un niveau historiquement bas depuis 2001. Il faudra encore 1 549 réformes pour atteindre l'égalité entre les sexes aux yeux de la loi partout dans le monde.

Seules 14 économies ont atteint la parité juridique entre les sexes en 2022 et les progrès ont été inégaux d'une région à l'autre et sur la durée. À travers le monde, depuis 1970, chaque économie a mis en œuvre au moins une réforme permettant aux femmes de se rapprocher de la parité hommes-femmes aux yeux de la loi. Malgré ces progrès, les disparités entre les sexes persistent dans toutes les régions et à tous les niveaux de revenus : 176 économies ont encore des progrès à faire.

Les progrès dans les différents domaines mesurés ont aussi été inégaux, la plupart des réformes intervenant dans les domaines du travail et de la parentalité. Sur l'ensemble des domaines mesurés, les réformes les plus nombreuses ont concerné la lutte contre la violence domestique, l'inter-

**TABLEAU ES.1 | DIX-HUIT ÉCONOMIES ONT AMÉLIORÉ LEUR SCORE DANS L'INDICE LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2023**

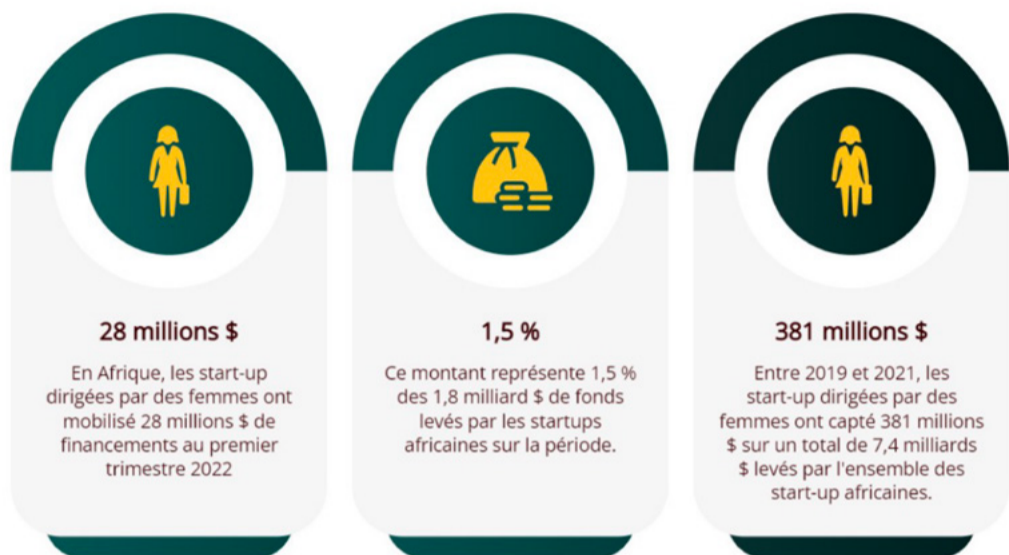
Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score
Belgique	100.0	Malte ✓	91.3	Sainte-Lucie	83.8	Burundi	76.3	Botswana	63.8
Canada	100.0	Taiwan, Chine	91.3	Sao Tomé-et-Principe	83.1	Kiribati	76.3	Mali *	63.8
Danemark	100.0	États-Unis	91.3	Burkina Faso	82.5	Seychelles	76.3	Dominique	62.5
France	100.0	Bulgarie	90.6	Fidji	82.5	Bélarus	75.6	Haïti	61.3
Allemagne *	100.0	Mongolie ✓	90.6	Mozambique	82.5	Kazakhstan ✓	75.6	Micronésie, États féd. de	61.3
Grèce	100.0	Roumanie	90.6	Singapour	82.5	Maroc	75.6	Cameroun	60.0
Islande	100.0	Équateur	89.4	Türkiye	82.5	Bhoutan *	75.0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	60.0
Irlande	100.0	Maurice	89.4	Émirats arabes unis	82.5	Ghana	75.0	Liban	58.8
Lettonie	100.0	Bolivie	88.8	Togo	81.9	Honduras	75.0	Myanmar	58.8
Luxembourg	100.0	El Salvador	88.8	Bahamas	81.3	Samoa	75.0	Pakistan ✓	58.8
Pays-Bas ✓	100.0	Mexique	88.8	Cambodge	81.3	Trinité-et-Tobago	75.0	Tonga	58.8
Portugal	100.0	Uruguay	88.8	Libéria	81.3	Inde	74.4	Congo, Rep. ✓	58.1
Espagne	100.0	Géorgie	88.1	Tanzanie	81.3	Jamaïque ✓	74.4	Algérie	57.5
Suède	100.0	Lao, Rép. dém. pop.	88.1	Ouganda ✓	81.3	Guatemala *	73.8	Niger	56.9
Estonie	97.5	Afrique du Sud	88.1	Zambie	81.3	Guinée	73.8	Îles Salomon	56.9
Finlande	97.5	Suisse	88.1	Grenade	80.6	Maldives	73.8	Palaos	56.3
Italie	97.5	Viêt Nam *	88.1	Israël	80.6	Suriname	73.8	Vanuatu	55.6
Nouvelle-Zélande	97.5	Arménie	87.5	Kenya	80.6	Fédération de Russie	73.1	Brunéi Darussalam	53.1
Royaume-Uni	97.5	Moldova	87.5	Népal	80.6	Sénégal ✓	72.5	Guinée équatoriale	51.9
Australie	96.9	Guyana	86.9	Barbade	80.0	Sierra Leone	72.5	Égypte, Rép. arabe d'	50.6
Autriche	96.9	Zimbabwe	86.9	Chili	80.0	Djibouti *	71.3	Libye	50.0
Hongrie	96.9	Cap-Vert	86.3	Malawi ✓	80.0	Arabie saoudite ✗	71.3	Malaisie	50.0
Norvège	96.9	République dominicaine	86.3	Saint-Marin	80.0	Saint-Kitts-et-Nevis	71.3	Bangladesh	49.4
Slovénie	96.9	Namibie	86.3	Angola	79.4	Indonésie ✓	70.6	Iraq ✓	48.1
Côte d'Ivoire ✓	95.0	Nicaragua	86.3	Argentine	79.4	Ouzbékistan	70.6	Mauritanie	48.1
Gabon ✓	95.0	Timor-Leste	86.3	Belize	79.4	Érythrée	69.4	Jordanie	46.9
Pérou	95.0	Bosnie-Herzégovine	85.0	Panama	79.4	Gambie	69.4	Somalie	46.9
Chypre	94.4	Brésil	85.0	Azerbaïdjan	78.8	Madagascar *	69.4	Eswatini	46.3
Paraguay	94.4	Corée, Rép. de	85.0	Congo, Rép. dém. du	78.8	Bahreïn ✓	68.1	Guinée-Bissau	42.5
Croatie	93.8	Monténégro	85.0	Japon	78.8	Saint-Vincent-et-les Grenadines	68.1	République arabe syrienne	40.0
Tchéquie	93.8	Macédoine du Nord	85.0	Philippines	78.8	Soudan du Sud	67.5	Oman	38.8
Lituanie	93.8	République slovaque	85.0	Tadjikistan	78.8	Antigua-et-Barbuda	66.3	Koweït	35.0
Pologne	93.8	Ukraine	85.0	Chine ✓	78.1	Tchad	66.3	Afghanistan ✗	31.9
Serbie	93.8	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	85.0	Lesotho	78.1	Nigéria *	66.3	Iran, Rép. islamique d'	31.3
Costa Rica ✓	91.9	Colombie	84.4	Thaïlande	78.1	Îles Marshall	65.6	Qatar	29.4
Hong Kong, RAS de Chine	91.9	Bénin ✓	83.8	République centrafricaine	76.9	Sri Lanka	65.6	Soudan	29.4
Kosovo	91.9	Porto Rico	83.8	Éthiopie	76.9	Comores	65.0	Yémen, Rép. du	26.9
Albanie	91.3	Rwanda	83.8	République kirghize	76.9	Tunisie	64.4	Cisjordanie et Gaza	26.3

Source : Base de données établie par Les Femmes, l'Entreprise et le Droit.

Note : Les économies avec une coche verte (✓) ont vu leur score s'améliorer grâce à des réformes dans un ou plusieurs domaines. Les économies avec une croix rouge (✗) ont introduit au moins un changement juridique qui a abaissé le score. Les économies avec un astérisque (\*) ont vu leur score changer en raison de révisions effectuées à la suite de nouvelles informations (Allemagne, Djibouti, Guatemala, Viet Nam) et de la cohérence du codage (Bhoutan, Madagascar, Mali, Nigéria).



**Entre 2019 et 2021, les entreprises ayant à leur tête des femmes ont levé moins de fonds en Afrique**



www.agencecofin.com

diction de la discrimination basée sur le sexe en matière d'emploi et légiféré sur le harcèlement sexuel. Les efforts de réforme se sont déroulés par vagues, avec une concentration sur des domaines spécifiques. Dans les années 1970, les économies ont largement supprimé les obstacles ayant trait à la mobilité en permettant aux femmes mariées de choisir leur lieu de résidence et elles ont introduit une législation sur le licenciement des travailleuses enceintes. Dans certains cas, la suppression des restrictions relatives à la

mobilité des femmes était due à la refonte des codes civils hérités de l'époque coloniale. Dans d'autres cas, une législation nationale archaïque datant du siècle dernier a finalement été mise à jour. Les années 1980 ont été marquées par des avancées isolées, mais les années 1990 ont ouvert la voie à une forte augmentation de l'autonomisation juridique des femmes : 19 économies ont rendu obligatoire l'égalité salariale pour un travail de valeur égale, 10 ont accordé aux femmes au moins 14 semaines de congé mater-

nité rémunéré et 38 ont introduit une législation sur la violence domestique. Les années 2000 ont été une décennie en or pour les droits juridiques des femmes.

Les économies dont les écarts juridiques entre les sexes étaient historiquement plus marqués ont rattrapé leur retard, surtout depuis 2000. L'analyse du taux de croissance annuel de l'indice montre que des progrès plus rapides sont accomplis dans les économies dont le niveau

d'égalité entre les sexes est historiquement plus faible. Les deux économies qui ont enregistré les taux de croissance annuels les plus rapides de l'indice sont Sao Tomé-et-Principe et les Émirats arabes unis. Si le processus de réforme à Sao Tomé-et-Principe a été graduel et constant depuis 1970, avec quelques périodes intermédiaires durant lesquelles le rythme des réformes s'est essouffé avant de s'accélérer de nouveau, les réformes aux Émirats arabes unis n'ont décollé que ces dernières années. D'autres économies qui figurent parmi les pays réformateurs les plus rapides et affichent un taux de croissance annualisé de l'indice dans le cinquième centile supérieur sont l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, le Botswana, la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Togo.

L'effet de remontée s'est produit dans tous les domaines couverts par l'indice, mais le rythme des progrès a été inégal. L'effet de remontée a été le plus marqué dans les lois affectant la décision des femmes d'entrer et de rester dans la vie active, suivies par celles touchant le travail des femmes après la naissance d'un enfant et le droit de recevoir un salaire égal.

L'effet de remontée a été le plus faible dans les lois relatives à la liberté d'établissement et de mouvement, et aux droits de propriété et de succession.

Surmonter les obstacles juridiques liés au genre profite à l'ensemble de la société, et pas seulement aux femmes. Bien que des efforts de réforme soient entrepris dans le monde entier, il subsiste aujourd'hui des écarts considérables en matière de droits des femmes dans toutes les régions, notamment dans les domaines des politiques relatives aux congés et à l'égalité salariale. Quatre-vingt-treize économies n'imposent toujours pas l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et certaines économies reviennent même sur des droits pour lesquels les femmes se sont battues longtemps et âprement. Néanmoins, les femmes du monde entier restent des agents importants du changement en exigeant l'égalité de leurs droits et de leurs chances, même dans des circonstances extrêmement difficiles.

À une époque où les économies du monde entier devront mobiliser chaque once de capacité productive pour générer une croissance suffisante, la mise à l'écart de la moitié de la population constitue un terrible gâchis. Les femmes ne peuvent pas se permettre d'attendre encore un demi-siècle ou plus pour atteindre l'égalité et l'économie mondiale non plus.

Source : Banque mondiale

Communiqué

**SOUS LE PARRAINAGE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE DU GABON, LE CABINET INTERNATIONAL MANSTRICT CONSULTING ET LE GROUPE BOSTON ORGANISERONT JEUDI 13 AVRIL 2023, À LIBREVILLE, LA 3<sup>e</sup> ÉDITION DES ASSISES DU NUMÉRIQUE**

Le groupe Boston, leader mondial dans la conception technologique et le design de serveurs informatiques associant hautes performances et efficacité énergétique, s'associe au cabinet Manstrict Consulting et au ministère de l'Économie numérique du Gabon pour organiser la 3<sup>e</sup> édition des Assises du numérique le 13 avril 2023 à Libreville, en république du Gabon.

Ces assises ont pour objectif de favoriser les échanges techniques et les débats sur les tendances, les opportunités et les défis liés à la transformation numérique, ainsi que de formuler des recommandations aux politiques publiques, notamment sur les thématiques suivantes : digitalisation de l'administration publique et stratégie pour l'inclusion numérique. Ces assises seront en droite ligne avec le Plan d'accélé-

ration de la transformation (PAT). Les sujets primordiaux ont été définis : régulation des plateformes numériques, cybersécurité, impact de la digitalisation sur l'emploi et l'économie, innovation technologique, gouvernance de l'Internet et accès à l'information. Un autre fait important de ces assises est la participation des acteurs majeurs de la tech, notamment les constructeurs américains AMD, Nvidia, Supermicro, et Open-E. Ces derniers présenteront les enjeux clés dans les technologies de datacenter à fort potentiel comme l'agilité, l'évolutivité et la robustesse dans le calcul haute performance.

Fort de son expérience et de sa présence internationale, Boston est fier de participer à cette rencontre, particulière en Afrique, qui mettra en lumière les solutions innovantes et

performantes qu'il propose à l'échelle internationale.

Le groupe Boston est présent en Allemagne, en Angleterre, en France, en Afrique du Sud et en Inde depuis plus de 25 ans. Il a participé à de nombreux événements et salons de renom tels que le WAICF, Cloudfest, Supercomputing, ISC, Intelligent Health, etc. Cette expérience significative démontre sa capacité à innover et à rester à la pointe de la technologie pour offrir des solutions fiables et performantes à ses clients. L'excellence de l'accompagnement des clients de la phase d'étude de projet à la mise en service et à la formation est au centre des valeurs de Boston.

Le cabinet Manstrict consulting est présent en France, au Canada et au Gabon. Il est spécialisé dans le conseil et l'accompagnement dans la

stratégie et l'intégration des solutions numériques à forte valeur ajoutée. Il se distingue depuis plus de 10 ans par son positionnement unique alliant une très grande expertise en stratégie et management à une très forte compétence technique. Il est le cofondateur des Assises du numérique au Gabon.

À chaque édition, cette initiative est soutenue par des acteurs locaux majeurs du numérique, des entreprises innovantes, des universités et des institutions publiques qui souhaitent collaborer pour offrir à la société gabonaise et à son gouvernement un support réaliste et un accompagnement contextualisé. Le groupe Boston et le cabinet Manstrict sont prêts à relever ce défi et à poursuivre leur engagement pour un avenir plus connecté, mais aussi pour un avenir écores-

ponsable et durable, à l'instar du Gabon qui a mis la préservation de la biodiversité au cœur de son développement économique.

La participation aux Assises du numérique est gratuite et sur invitation selon des critères de sélection. Les professionnels du numérique qui souhaitent participer et rejoindre le collectif, dont les deux premières éditions combinées ont réuni plus de 80 professionnels du numérique, doivent se rapprocher de l'entité organisatrice.

brice.ak@manstrict.com  
065066868 et 077220909





## LES FINTECHS AFRICAINES ONT LEVÉ 4,3 MILLIARDS DE DOLLARS ENTRE 2017 ET 2022

Alors que plus de la moitié de la population du continent est non bancarisée ou sous-bancarisée, les fintechs actives sur les segments des paiements électroniques et des services bancaires ont accaparé plus de 50 % des financements reçus par l'ensemble des jeunes pousses de la finance au cours des six dernières années.

Par la rédaction

**D**urant la période 2017-2022, les fintechs africaines ont levé un montant global de 4,33 mds répartis sur 375 transactions, selon un rapport publié en janvier dernier par Financial Technology Partners (FT Partners), une banque d'investissement qui se concentre exclusivement sur le secteur des technologies financières.

Intitulé « Fintech en Afrique : la dynamique se met en place et le monde en prend note », le rapport précise que le nombre des transactions enregistrées dans le secteur de la fintech sur le continent est passé de 115 en 2021 à 135 en 2022. Les fonds levés par les jeunes pousses de la finance ont cependant chuté à 1,47 mds durant l'année écoulée par rapport à leur record de 2,18 mds l'année précédente.

Globalement, 2021 et 2022 ont été des années fastes comparativement aux années précédentes au cours desquelles les financements reçus par les fintechs africaines n'ont pas dépassé quelques centaines de millions de dollars par an.

Pendant les six dernières années, les levées de fonds cumulées se sont concentrées essentiellement sur deux catégories d'entreprises technologiques de services financiers. Il s'agit des startups opérant sur les segments des paiements électroniques (2,01 mds) et des services bancaires & prêts (1,55 mds). Viennent ensuite les fintechs spécialisées dans les solutions de gestion financière (321 millions), les cryptoactifs et la blockchain (231 millions), les insurtech (66 millions) et la gestion du patrimoine & marchés des capitaux (63 millions).

### Un environnement réglementaire globalement favorable

Les fintechs africaines qui ont levé les sommes les plus importantes entre 2017 et 2022 sont Opay (570 millions), Airtel Africa (500 millions), Flutterwave (465 millions), Tala (362 millions), Chipper (30 millions) et Jumo (250 millions).

Par ailleurs, le rapport souligne que, ces dernières années, l'essor des fintechs a été alimenté par l'augmentation du taux de pénétration du téléphone mobile et la baisse des prix de la connexion Internet. En 2022, la pénétration du téléphone mobile sur le continent a dépassé 80% alors que celle d'Internet avoisinait 50%. La forte proportion des jeunes au sein de la population générale (70% de la population de l'Afrique subsaharienne a



moins de 30 ans), la hausse de l'urbanisation sur le continent, le passage rapide des entreprises du secteur informel au secteur formel, l'environnement réglementaire globalement favorable et les politiques d'inclusion financière adoptées par les gouvernements constituent aussi de puissants moteurs de croissance de la fintech en Afrique.

Le taux de bancarisation demeure très faible sur le continent. Environ 65% des Africains ne disposent pas d'un compte bancaire ou d'un accès complet aux services finan-

ciers et 90% de toutes les transactions sur le continent se font encore en espèces.

FT Partners note par ailleurs que la pandémie du coronavirus a servi d'accélérateur supplémentaire pour le secteur bouillonnant de la fintech en Afrique, tout en indiquant que d'importants gisements de croissance restent encore à explorer, d'autant que le chiffre d'affaires global du secteur des services financiers en Afrique devrait passer de 150 mds de dollars en 2020 à 230 mds de dollars en 2025.

\*Les sommes sont exprimées en dollars

## LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE TECH241, 1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES DU GABON

Communiqué

**Les membres du bureau exécutif de TECH241 ont présenté aux acteurs de la tech gabonaise l'ambition et les missions du 1<sup>er</sup> syndicat des entreprises technologiques du Gabon.**

**L**es membres du bureau exécutif du syndicat TECH241 ont organisé une rencontre ouverte avec l'ensemble des acteurs qui font la tech au Gabon afin de présenter la raison d'être, les missions et la gouvernance du 1<sup>er</sup> syndicat des entreprises technologiques du Gabon.

Rassemblant une cinquantaine d'entreprises spécialisées dans la tech, les services numériques ou des experts du numérique, cette rencontre a permis de partager la vision au cœur de l'initiative fédératrice de TECH241 : contribuer à faire du Gabon un pôle d'excellence en matière de numérique et de transformation digitale des marchés d'ici 2030. Dans un contexte favorable à l'essor d'une économie numérique gabonaise dynamique, les missions principales du syndicat TECH241 s'articulent autour des actions suivantes :

- Défendre les intérêts des entreprises et des professionnels du numérique auprès des instances locales et internationales ;

- Promouvoir les meilleurs standards en matière de numérique et de technologie ;
- Produire et valoriser des statistiques visant à améliorer la connaissance du secteur ;
- Contribuer à la formation continue et aux échanges professionnels entre les acteurs du secteur.

À l'instar d'autres fédérations professionnelles inclusives, la gouvernance du syndicat TECH241 comprend un bureau exécutif chargé de conduire le plan d'action arrêté de façon collégiale en s'appuyant sur des présidents de commissions et soumis tous les 5 ans au vote d'une assemblée générale des membres. Le bureau exécutif comprend :

- Loïc Kapitho, président (cofondateur et directeur exécutif de Pozi) ;
- Yannick Ebibie, vice-président (directeur général de la Sing) ;
- Laika Mba, secrétaire générale chargée de l'administration (directrice générale de ST Digital) ;



- Yoan Mabicka, secrétaire général chargé des membres (directeur général de Yametek) ;
- Bertrand Guizard, trésorier directeur général d'Initial Development.
- Ainsi, pour le bureau exécutif, « cette rencontre marquant le démarrage des activités du syndicat est l'occasion de lancer un appel aux entreprises et aux experts qui adhèrent à la vision, aux missions, et qui partagent nos valeurs à nous rejoindre pour faire avancer ensemble l'économie numérique gabonaise. Nous

sommes convaincus que cette plateforme inédite nous permettra de valoriser les compétences et les savoir-faire de tous les acteurs de la tech, d'accéder ensemble à un réseau de partenaires techniques et financiers, de développer des synergies et de contribuer à la mise en place d'un cadre favorable à l'éclosion de champions de l'économie numérique ».

Cette rencontre marque donc le démarrage formel de la campagne d'adhésion au syndicat. Le formulaire et les modalités d'inscription sont disponibles sur [www.tech241.com](http://www.tech241.com).



## INTERVIEW DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR ABDELHAK AISSAOUI, AMBASSADEUR D'ALGÉRIE AU GABON

# LES RELATIONS ENTRE LE GABON ET L'ALGÉRIE SONT FORMALISÉES PAR DIVERS ACCORDS-CADRES

Par la rédaction

### EE Quelle est la situation économique de l'Algérie ?

S'agissant de l'aspect économique, il est à souligner que, depuis son indépendance, dans sa quête de relever le défi de sa sécurité et de sa souveraineté, l'Algérie n'a cessé d'œuvrer pour asseoir une diversification économique et consolider ses capacités d'exportations hors hydrocarbures.

Des décisions historiques de nationalisation engagées au lendemain de l'indépendance afin de récupérer ses richesses aux efforts soutenus d'industrialisation et de développement de divers autres secteurs, en passant par les grandes performances de la filière agricole, des progrès considérables ont été concrétisés en 60 ans.

C'est ainsi que le secteur agricole, qui est parvenu à réaliser une production de près 14% du PIB national en 2021, assure plus de 73% des besoins du marché local en 2022 et devrait couvrir 80% des besoins nationaux en 2023.

Dans le même ordre d'idées, pour la première fois de l'histoire du pays, la croissance économique du pays a atteint un taux de plus de 6% au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, les exportations hors hydrocarbures ont franchi le seuil historique de 5 m<sup>ds</sup> de dollars la même année pour atteindre environ 7 m<sup>ds</sup> de dollars fin 2022. Ces exportations représentent plus de 11% du taux global des exportations. De même, les exportations d'hydrocarbures ont nettement progressé, de 60% en valeur et de 12% en volume.

Dans le secteur de l'industrie, des efforts soutenus sont déployés avec l'ambition de contribuer au PIB à hauteur de 15%. Dans cette optique, il a été procédé au lancement, en juillet 2022, des travaux d'exploitation de la mine de fer de Gar Djebilet, considérée comme la troisième plus grande mine de fer dans le monde. Elle renferme 3 m<sup>ds</sup> de tonnes de fer.

La balance commerciale de l'Algérie a également enregistré un excédent de l'ordre de 18,1 m<sup>ds</sup> de dollars au cours des onze premiers mois de 2022, dépassant les prévisions officielles qui estimaient un excédent de 17,1 m<sup>ds</sup> de dollars.

La diversification économique et la consolidation des exportations ont nécessité l'introduction d'une série de mesures et d'un arsenal juridique visant la concrétisation du renouveau économique escompté.



Dans ce but, une restructuration a été opérée au niveau des banques publiques dans l'objectif de hisser leur niveau de gouvernance aux standards internationaux et d'améliorer leur contribution au financement de l'économie nationale. Il convient également de signaler que dans la même veine, une nouvelle loi relative à l'investissement a été adoptée avec pour objectif d'instaurer le principe de la liberté d'investissement et de l'initiative. Dans le domaine des hydrocarbures, une nouvelle loi est venue promouvoir le développement et l'exploitation sûre, durable et optimale des ressources naturelles.

### EE Le 1<sup>er</sup> décembre 2018, à la suite d'une exposition commerciale de produits algériens assurée par 70 entreprises algériennes, des signatures de contrats ont été enregistrées. Quels sont les secteurs d'activités dans lesquels ces entreprises se sont impliquées ? Quelles relations économiques entretenez-vous avec le marché extérieur ?

Concernant les relations économiques et commerciales de l'Algérie avec le monde extérieur, il convient de souligner qu'elle accorde une importance particulière à son appartenance africaine et arabe.

S'agissant de la dimension africaine, le président de la République a affirmé dernièrement que l'Algérie ambitionne de se frayer une place de choix dans son espace africain à travers la révision de certaines lacunes et le lancement de plusieurs pro-

jets. C'est dans ce cadre que le projet du gazoduc transsaharien devant acheminer le gaz nigérian vers l'Europe en passant par le Niger puis l'Algérie sur un tracé de 4 000 km peut être qualifié d'œuvre africaine majeure.

L'Algérie aspire également à approvisionner l'Afrique en électricité et à lancer des projets de voies ferrées reliant les pays africains au bassin méditerranéen. Elle s'emploie aussi à rattraper le retard accusé dans les lignes de transport vers les pays africains. D'où l'ambition d'accueillir au Gabon la compagnie Air Algérie.

La route transsaharienne qui relie six pays du Maghreb et du Sahel, bien que réalisée à 90%, devrait contribuer davantage à l'intégration régionale de la région, actuellement faible. Le Comité de liaison de la route transsaharienne (CLRT), doté actuellement d'un Conseil des ministres chargés des travaux publics, intégrera des représentants d'autres secteurs, notamment des finances, du commerce et des transports de chaque pays (Algérie, Tunisie, Mali, Tchad, Niger et Nigeria).

Cette restructuration du CLRT devrait permettre de remédier aux facteurs entravant les échanges économiques et commerciaux sur le tracé de cette route qui couvre 62 millions d'habitants.

Conçue dans les années 1960 à l'initiative de l'Algérie et de la Commission des Nations unies pour l'Afrique, la Transsaharienne a pour objectif l'intégration régionale et le désenclavement des zones déshéritées.

Mise en chantier au début des années 1970, elle relie aujourd'hui les six capitales des pays concernés sur un linéaire proche de 10 000 km dont 8 000 km sont bitumés et livrés.

L'Algérie a aussi installé 2 548 km de fibre optique qui permettent de relier la capitale Alger à la ville de Aïn Guezame située à l'extrême sud du pays, à la frontière avec le Niger. Une autre extension de la fibre optique vers la ville algérienne de Tindouf permet de relier Alger avec la frontière de la Mauritanie.

Au cours du 17<sup>e</sup> sommet extraordinaire de l'Union africaine, notre pays a aussi réaffirmé son engagement et son entière disposition à adhérer aux démarches communes ainsi que son soutien au renforcement de l'industrie et de l'industrialisation sur le continent africain, mettant l'accent sur la nécessité d'élaborer une stratégie industrielle globale tenant compte des capacités de chaque pays à atteindre une industrie efficiente et une économie forte.

L'Algérie a pleinement adhéré à la Zlecaf (Zone de libre-échange continentale africaine) et apporte son soutien total à cette zone qui constituera le cadre réglementaire idoine pour garantir le flux des échanges entre les pays africains. Consciente de l'importance de ce projet, l'Algérie a œuvré à la concrétisation de la Zlecaf dès l'amorce des négociations. Elle a toujours rappelé qu'il s'agit de l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde, avec un marché de plus de 1,3 m<sup>ds</sup> de personnes et un PIB combiné d'environ 2 500 m<sup>ds</sup> de dollars.

Dans le même contexte, il convient de souligner l'annonce faite par l'Algérie au dernier sommet de l'Union africaine, tenu le 25 février 2023 à Addis Abeba, de doter l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement d'un milliard de dollars afin de financer des projets dans les pays africains. Cette agence a été créée en 2020.

Quant à la balance commerciale avec le monde arabe, depuis l'adhésion de l'Algérie à la grande zone arabe de libre-échange (Gzale) en 2009, la moyenne des échanges avec les pays qui la composent a atteint 4,7 m<sup>ds</sup> de dollars en 2021.

Au cours de cette période, la valeur moyenne des exportations vers cette zone a dépassé 3,3 m<sup>ds</sup> de dollars, soit 6% de la valeur globale des exportations commerciales algériennes vers le monde, alors que la moyenne des importations au cours de la même période est située à 2,4 m<sup>ds</sup> de dollars.

Les exportations de l'Algérie vers ces pays consistent principalement en dérivés des hydrocarbures, produits métallurgiques, matériels et équipements électriques et en denrées alimentaires comme le sucre et les fruits et légumes. Quant aux importations de l'Algérie provenant de ces pays, elles sont composées d'engrais, de matériels et engins mécaniques, de produits plastiques, de produits chimiques organiques, d'acier, des livres etc.

L'Algérie aspire également à concrétiser son appartenance au BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Le 7 novembre 2022, elle a annoncé avoir officiellement déposé une demande.

### EE Nous pouvons constater que la compagnie Air Algérie ne dessert pas le Gabon. Cette desserte est-elle encore à l'état de projet ?

Nous travaillons ardemment au positionnement de la compagnie Air Algérie au Gabon. Avant la pandémie de covid-19, la visite d'une délégation importante de 70 entreprises algériennes a donné lieu à des signatures de contrats. Certaines ont été suivies de réalisations concrètes, mais d'autres sont effectivement conditionnées à la liaison aérienne entre Libreville et Alger.

### EE Comment qualifiez-vous vos relations diplomatiques avec le Gabon ?

Nos relations sont excellentes. Il suffit de récapituler les visites de part et d'autre. 2001, 2009, 2016, 2017, avec les ministres de la Marine marchande, du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme... Les derniers entretiens concernaient les trop faibles échanges commerciaux entre nos deux pays, d'où l'intérêt et l'urgence de positionner la compagnie Air Algérie.

### EE Quel est le nombre de ressortissants algériens au Gabon enregistrés dans vos livres ?

Une centaine.

### EE Combien d'étudiants boursiers l'Algérie accueille-t-elle ?

L'Algérie offre chaque année au gouvernement gabonais un quota de bourses. Ce programme a été suspendu pendant les années covid. Il a repris cette année ●



# FOCUS SUR LES ASPECTS PRINCIPAUX DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE UNIQUE

Le début de l'année 2023 est marqué par l'entrée en vigueur de la contribution foncière unique, CFU en abrégé.

Instituée par la loi de finances de l'année 2022 (ci-après LF 2022), la CFU est un impôt annuel qui se substitue à la contribution foncière des propriétés bâties, la contribution foncière des propriétés non bâties et la taxe forfaitaire d'habitation, lesquelles ont été abrogées par la LF 2022.



Olivier MINKO M'OBAME,



## A/ CHAMP D'APPLICATION

### QUELLES SONT LES PROPRIÉTÉS IMPOSABLES ?

Sont imposables à la CFU toutes les propriétés immatriculées, bâties ou non bâties, situées sur l'ensemble du territoire gabonais.

Toutefois, certaines propriétés sont affranchies de la CFU, notamment les constructions nouvelles et additions de construction, pour une durée d'exemption de trois ou cinq ans suivant leur achèvement.

*On peut regretter le fait que les résidences principales ne soient pas comprises dans la liste des exemptions.*

### QUI EST ASSUJETTI À LA CFU ?

La CFU est due par toute personne physique ou morale titulaire d'un titre de propriété.

#### → Sur l'interprétation de la notion de « titre de propriété »

Au regard de la réglementation foncière, le titre de propriété renvoie au titre foncier.

**Ainsi, seuls les détenteurs d'un titre foncier devraient en principe être assujettis à la CFU.**

Toutefois, selon le "Guide pratique sur la CFU", l'administration fiscale semble assimiler la réquisition d'immatriculation, l'acte de cession et le décret d'attribution au titre foncier/titre de propriété.

## B/ MODALITÉS DE CALCUL

### MODALITÉS APPLICABLES AUX PROPRIÉTÉS SITUÉES EN ZONES URBAINES

La CFU est calculée comme suit :

#### a) Détermination de la valeur locative réelle brute

La base de calcul de la CFU est la valeur locative réelle au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, de l'ensemble des propriétés imposables bâties et non bâties détenues par un contribuable (cf. art. 290 et 291 du CGI).

La détermination de la valeur locative réelle est fonction de la qualité du propriétaire (personne physique ou personne morale).

#### → Pour les personnes morales

La valeur locative réelle correspond à 10 % de la valeur bilancielle de la propriété.

Toutefois, la valeur obtenue ne peut être inférieure au dixième de la valeur vénale du bien, lorsqu'elle est connue.

#### → Pour les personnes physiques

La valeur locative réelle correspond au prix que le propriétaire retire de ses immeubles lorsqu'il les donne à bail dans des conditions normales.

La valeur locative réelle étant déterminée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, elle correspondrait au montant du loyer annuel que le propriétaire percevrait au cours de l'année d'imposition.

Ainsi, pour un immeuble dont le loyer mensuel est fixé à 300 000 F CFA, la valeur locative au 1<sup>er</sup> janvier 2023 serait de 3 600 000 F CFA.

Pour les maisons à usage d'habitation, la valeur locative réelle serait déterminée en évaluant le prix du loyer qui aurait été fixé si ces maisons étaient mises en location.

Cette évaluation est réalisée soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu, soit par voie d'appréciation directe (cf. art. 289 alinéa 2 et 299 alinéa 2 du CGI).

#### b) Détermination de la valeur locative globale nette imposable

Le revenu net imposable est égal à la valeur locative réelle sous déduction d'un abattement de 75 % pour les personnes physiques et de 25 % pour les personnes morales.

#### c) Taux applicable

Le montant de la CFU est déterminé par l'application sur la valeur locative globale nette d'un taux fixé à 5 % pour les personnes physiques et 20 % pour les personnes morales.

#### d) Illustrations

##### ◆ Personne physique

Pour un appartement dont la valeur locative réelle est estimée à 3 600 000 F CFA :

(A) Valeur locative réelle brute	3 600 000 F CFA
(B) Abattement : (Ax75 %)	2 700 000 F CFA
(C) Valeur locative réelle nette : (A-B)	900 000 F CFA
CFU à payer : (Cx5 %)	45 000 F CFA

##### ◆ Personne morale

Pour un immeuble d'une valeur bilancielle de 30 000 000 F CFA :

A) Valeur bilancielle	30 000 000 F CFA
(B) Valeur locative réelle brute : (Ax10 %)	3 000 000 F CFA
(C) Abattement : (Bx25 %)	750 000 F CFA
(D) Valeur locative réelle nette : (B-C)	2 250 000 F CFA
CFU à payer : (Dx20 %)	450 000 F CFA

### MODALITÉS DE CALCUL SPÉCIFIQUES AUX PROPRIÉTÉS SITUÉES EN ZONES RURALES

#### → Pour les propriétés non bâties

La CFU des propriétés non bâties des personnes physiques ou morales est calculée en tenant compte de leur valeur vénale, fixée forfaitairement sur la base des tarifs suivants :

Utilisation du terrain	Prix par hectare
Terrain utilisé pour la culture du café, du palmier à huile et du caoutchouc	600 F CFA
Autres cultures	250 F CFA
Terrains de la 2 <sup>e</sup> catégorie auxquels sont adjointes des usines de transformation du produit cultivé	150 F CFA
Terrains non mis en valeur	150 F CFA
Terrains utilisés pour l'élevage du gros bétail	150 F CFA

Néanmoins, la loi reste imprécise quant aux modalités de calcul, à savoir l'application ou non d'un abattement (25 % ou 75 %) avant l'application du taux (5 % ou 20 %).

#### → Pour les propriétés bâties

Le CGI n'a pas défini de manière spécifique les modalités de calcul de la CFU applicables aux propriétés bâties situées en zones rurales.

Sous réserve des précisions apportées par l'administration fiscale, nous sommes d'avis que ces propriétés (qu'elles soient affectées ou non à des activités agricoles) sont imposables selon les modalités de calcul applicables aux propriétés situées en zones urbaines.

## C/ MODALITÉS DE RECOUVREMENT

- La CFU doit être déclarée et payée au plus tard le 30 mars de l'année d'imposition.
- Une solidarité de paiement est établie à l'endroit des professionnels tels que les agences immobilières, qui ont l'obligation de précompter et de reverser la CFU due au titre des biens dont elles assurent la gestion. Ces professionnels devront donc être davantage exigeants dans l'accomplissement de leurs diligences, en réclamant notamment des personnes morales la communication de la valeur bilancielle des propriétés dont ils assurent la gestion.
- Le non-respect de ces obligations est passible d'une pénalité fixée à 50 % du montant de l'impôt dû ●





**BOLLORE**  
AFRICA LOGISTICS

**Je participe  
chaque jour au  
développement  
de mon pays.**

MELYSE MOUTSINGA  
RESPONSABLE DES EVA  
SUPPLY CHAIN MANAGER



# DES AVIONS PLUS LÉGERS, POUR DES VOLS MOINS GOURMANDS EN CARBURANT.

Nous accélérons nos efforts pour construire un transport aérien plus responsable, avec des avions moins polluants, l'utilisation de carburants d'aviation durables et la généralisation de l'éco-pilotage. En 2050, nous aurons atteint zéro émission nette.

S'ENVOLER EN TOUTE ÉLÉGANCE

**AIRFRANCE** 



 MEMBRE DE  
L'ALLIANCE  
**SKYTEAM**

AGISSONS POUR UN  
VOYAGE PLUS RESPONSABLE 

Carburant plus durable, nouveaux avions moins polluants, éco-pilotage sur tous nos vols, retrouvez tous nos engagements sur [airfranceact.airfrance.com](https://airfranceact.airfrance.com)